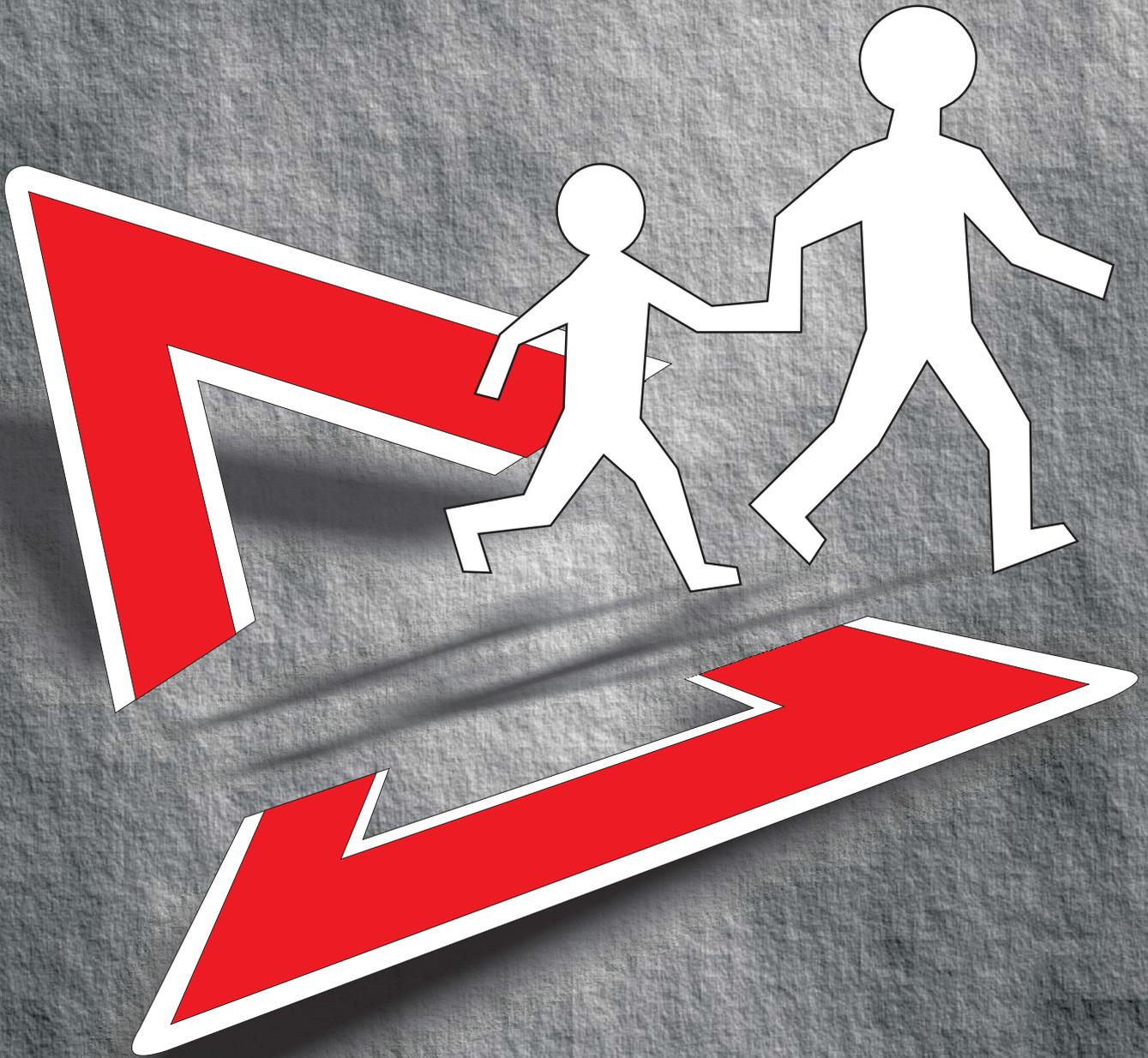




Octobre 2012. N°120 Prix 1€

# PERSPECTIVES

*éducation formation*



**ATELIERS DE REFONDATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE :  
DES PERSPECTIVES ?**

## Sommaire

- p. 4 Non-titulaires
- p. 5 Collège
- p. 6 École
- p. 7 à 10 - Dossier Spécial Loi d'orientation**
- p. 11 Rencontre
- p. 12/13 Retraités
- p. 14/15 Ailleurs : le Québec
- p. 16/17 ATSS / SAENES
- p. 18/19 CGT Enseignement privé
- p. 20 Page pratique
- p. 21 Fonction publique
- p. 22 CHSCT
- p. 23 Abécédaire : D... comme discriminations LGTb
- p. 24 RESF.

### ■ Traité européen

#### La CGT s'oppose à la ratification du traité européen (TSCG) et milite pour une Europe sociale.

Le 21 septembre 2012, la CGT et les organisations FSU, Solidaires et UNEF réaffirmaient ensemble leur opposition à la ratification du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) qu'elles jugent "économiquement inefficace et socialement injuste".

Ce traité sanctuarisera les politiques d'austérité déjà mises en œuvre dans de nombreux pays européens et qui n'ont fait qu'aggraver la régression sociale et la récession économique.

L'austérité n'est pas la solution à la crise et l'Europe a besoin d'une nouvelle politique économique et sociale en rupture avec les politiques de mise en concurrence entre les États.

La CGT, avec d'autres organisations syndicales européennes, revendique un nouveau contrat social pour l'Europe, fondé sur la démocratie, les solidarités entre les peuples, la justice sociale et le souci de la transition écologique.

Une pétition, disponible sur le site de la CGT, demande aux Parlementaires de ne pas signer ce traité.

La CGT est engagée dans la campagne, notamment celle initiée par le collectif "Audit citoyen de la dette", pour alerter et mobiliser sur les dangers d'un tel traité antisocial et porter d'autres alternatives.

### ■ Dossier Mutation 2013

Le prochain *Perspectives* n° 121, envoyé aux syndiqué-e-s mi-novembre, comportera le dossier de mutation inter-académique pour l'année 2013.

La circulaire sur le mouvement devrait être publiée au BO du 8 novembre. N'hésitez pas à consulter le site national de la CGT Educ'action [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr) pour en prendre rapidement connaissance. Dès la publication de la circulaire, nous mettrons immédiatement sur notre site le dossier syndical complet.

À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous



Je souhaite :

- ✓ me syndiquer
- ✓ prendre contact

Mme / M

Nom .....

Prénom .....

Adresse personnelle .....

.....

CP .....

Commune .....

Grade ou corps .....

Discipline .....

Établissement (nom/adresse) .....

.....

.....

CP .....

Commune .....

.....

E-mail .....

@ .....

CGT Educ'action - 263, rue de Paris  
case 549 - 93515 Montreuil cedex

### ■ LGBT

Le Collectif mais aussi la CGT sont en passe d'être reçus par Najat Vallaud-Belkacem, qui est en charge d'animer la coordination du travail gouvernemental contre les violences et les discriminations commises en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. La concertation a pour finalité d'assurer la mise en œuvre des engagements pris pendant la campagne présidentielle qui supposent des évolutions législatives et réglementaires ou une modification de l'action de l'État et concernent un grand nombre de politiques publiques : droit de la famille, développement de l'éducation au respect et à la lutte contre les préjugés homophobes, santé, accueil des victimes de violences et de discriminations.

À l'occasion de ces rencontres, la CGT et la FERC porteront leurs revendications et leurs propositions en matière de lutte contre l'homophobie (voir "Abécédaire" p. 23).

Christine Bariaud



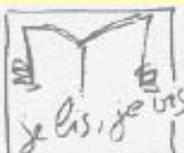
#### Quelques clés de lecture... sans contrainte

Fond gris, matière papier (réflexion) / béton (réalisation), allusion à la mise en œuvre des fondations.

Triangle rouge et personnages, la signalétique autoroutière : danger, école !

Triangle brisé pour rompre avec le danger, inversion des valeurs des personnages du noir au blanc pour aller vers d'autres "perspectives" ?

Le tout, dans une ambiance générale fortement contrastée et dépouillée...



Syndicat de la  
Presse Sociale

Directeur de publication : Alain Vrignaud - Rédactrice en chef : Pauline Schnegg  
Conception de la "Une" : Bertrand Verhaeghe - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle  
CPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Grigny (91)  
CGT EDUC'ACTION - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex  
Tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43 - e-mail : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Internet : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

# Editorial



*Brigitte Créteur,  
Secrétaire nationale*

**L'**élection de F. Hollande et de celle d'une majorité PS à l'Assemblée Nationale, a suscité des attentes immenses de la population en matière d'emploi, de salaire, de santé, de retraite, d'éducation... Si **le ton a changé** vis-à-vis des salariés et des organisations syndicales, **cela ne suffit pas**. La population veut rapidement des mesures concrètes. Or la rupture avec la politique précédente se fait attendre. Tous les plans de licenciement laissés en suspens pendant la campagne électorale sont mis en œuvre : Doux, Arcelor-Mittal et PSA étant les plus emblématiques. Alors que PSA reçoit en permanence des aides de l'État et déclare avoir 11 milliards d'euros de réserve, cette entreprise s'apprête à liquider 8 000 emplois.

De son côté le MEDEF ne désarme pas et veut toujours imposer son accord "compétitivité-emploi" afin d'obtenir encore plus de "souplesse" pour licencier sans aucune contrainte ou obligation pour créer des emplois.

Au niveau européen, F. Hollande tente d'imposer, contrairement à ses engagements de campagne, la ratification du Traité pour la Stabilité, la coordination et la Gouvernance au prétexte que l'inscription de la croissance serait une amélioration. Ce traité est pourtant rejeté massivement par la population. Le 30 septembre, à Paris, **80 000 manifestants de tous horizons ont dit non à ce traité d'austérité** qui va permettre une généralisation des mesures antisociales déjà imposées aux peuples Grec, Espagnol, Portugais et Italien.

À l'Éducation nationale, V. Peillon affiche une volonté de renouer le dialogue social. Il veut redonner tout son rôle au Conseil Supérieur de l'Éducation qu'il qualifie de "Parlement de l'Éducation". Ainsi, il a lancé la concertation "Refondons l'École de la République" de juillet à fin septembre qui doit déboucher sur un projet de loi de programmation pour l'école fin décembre début janvier, **la CGT Educ'action y a pris toute sa place et a porté ses revendications**.

Notre ministre joue sur du velours, car l'Éducation est la priorité affichée du gouvernement.

En bon communicant, il médiatise la création de 43 000 postes à la rentrée 2013.

En réalité, ceux-ci correspondent au remplacement de 22 000 départs en retraite, plus la titularisation potentielle de 10 500 contractuels en raison de la loi sur la résorption de la précarité, il ne reste plus que 11 500 vraies créations, soit un peu moins du cinquième des 60 000 créations prévues sur 5 ans. Face à l'échec de la réforme de la formation et aux difficultés de recrutement engendrées par la masterisation, le gouvernement vient de créer des "emplois d'avenir professeur" afin d'aider financièrement certains étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Le PS qui avait déjà inventé les TUC (Travaux d'Utilité Collective), les CES (Contrats Emploi Solidarité) et les emplois jeunes, a, une fois encore, **recours à des contrats précaires de droit privé**, les CUI (Contrats Uniques d'Insertion).

Pour la CGT Educ'action, ce n'est pas la solution. C'est pourquoi nous revendiquons un véritable pré recrutement sous statut Fonction publique.

**Pour répondre aux besoins de formation des jeunes, il faut recruter et former des enseignants à hauteur des 80 000 emplois perdus.**

**Sur ce sujet comme sur les autres, nous devons rester vigilants.**

*Montreuil, le 4 octobre 2012*

## Un réel plan de titularisation reste à gagner

**6 600** Voilà le nombre de contractuels qui pourraient être titularisés à l'issue du plan Sauvadet de titularisation. 6 600, alors que l'on compte 37 000 contractuels dans l'Éducation nationale et au moins 140 000 non-titulaires (dont 80 000 AED).

Cette annonce, le ministre de l'Éducation nationale l'a faite alors que des centaines de non-titulaires se sont retrouvés sans poste à la rentrée 2012. L'urgence aurait été de garantir le réemploi de toutes et de tous et d'ouvrir des discussions sur un plan de titularisation sur de nouvelles bases.

**La CGT Educ'action considère en effet que la loi du 12 mars 2012 est loin d'être suffisante**, puisque la grande majorité des non-titulaires en est exclue. Sur le fond, le gouvernement actuel se place dans le même schéma que le précédent en privilégiant les passages en CDI plutôt que les titularisations. **Rappelons-le, la CGT Educ'action revendique la titularisation de toutes et de tous, sans condition de concours ni de nationalité.** Passer en CDI, ce n'est pas être titularisé !

La CGT Educ'action agit, au quotidien, pour l'amélioration des conditions d'emploi et d'exercice des personnels. Dans ce cadre, elle a tout fait pour rendre le plan Sauvadet le plus favorable possible aux personnels. Malheureusement, le gouvernement actuel a fait le choix de proposer des concours réservés pour certains corps, limitant d'emblée le nombre de titularisations, imposant même une distinction incompréhensible entre les corps d'enseignants.

**Nous n'en resterons donc pas là et nous agissons pour créer un rapport de force permettant la mise en place d'un réel plan de titularisation.** La directrice de cabinet du Recteur de Créteil, recevant une délégation intersyndicale le mercredi 5 septembre 2012, a fait cet aveu : *"On dit souvent que l'État est un mauvais employeur... ce n'est pas faux !"*...

Nous faisons tous le même constat. N'en restons pas à un constat d'impuissance, soyons mobilisés : que le plus mauvais employeur ne continue plus d'abuser les plus précaires.



Marc Le Roy

### Les revendications de la CGT Educ'action

- La CGT Educ'action demande l'arrêt de cette politique de gestion des personnels et revendique la transformation de tous les emplois précaires et autres contrats aidés en postes statutaires de fonctionnaires.
- La CGT Educ'action revendique la titularisation immédiate de tous les précaires en poste, sans condition de concours, ni de nationalité. Elle demande l'arrêt du recrutement de non-titulaires et son remplacement par un recrutement sous statut dans la Fonction publique. Le concours doit rester la voie normale de recrutement des fonctionnaires. Les personnels non-titulaires des GRETA se reconnaissent dans les revendications de la CGT Educ'action concernant la titularisation des non-titulaires.
- La CGT Educ'action demande la création de corps et l'ouverture de postes de fonctionnaires couvrant toutes les missions de l'Éducation nationale et répondant à des besoins pérennes. Elle demande donc aussi la titularisation des personnels actuellement recrutés dans le cadre des emplois aidés pour assurer, par exemple, des missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap ou d'aide à la direction d'école.

### Le plan Sauvadet de titularisation en pratique

**Vous trouverez sur notre site internet l'ensemble des informations en détail.**

*L'éligibilité est définie par le décret 2012-631 du 3 mai 2012 en application de la loi 2012-347 du 12 mars 2012.*

*La mise en œuvre du dispositif est précisée par la circulaire du 26 juillet 2012.*

► **L'éligibilité peut être résumée par les éléments suivants (d'autres précisions sur notre site) :**

- avoir été en fonction entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2011,
- avoir quatre ans d'ancienneté.

Les quatre années doivent avoir été accomplies :

- soit au cours des six années précédant le 31 mars 2011 (soit au plus tôt le 31 mars 2005),
- soit à la date de clôture des inscriptions au recrutement réservé.

Les deux années qui doivent avoir été accomplies avant le 31 mars 2011 doivent l'avoir été au cours des quatre années précédant le 31 mars 2011 (soit au plus tôt le 31 mars 2007).

► **L'inscription à la première des quatre vagues de titularisations se fera en janvier 2013.**

**Les dispositifs proposés seront les suivants :**

- PE et PLP : examen professionnel réservé,
- Certifiés, EPS, CPE et COP : concours réservé,
- ATSS catégorie C (Adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de 2<sup>e</sup> classe) : recrutement sans concours,
- ATSS catégorie C (Adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur de 1<sup>e</sup> classe) et ATSS catégorie B : examen professionnel réservé,
- ATSS catégorie A : concours réservé.

Matthieu Brabant et Jean-Pierre Devaux

## Rentrée ÉCLAIR

### ► Les emplois d'avenir ne sont pas l'avenir de l'Éducation nationale

Le ministre de l'Éducation nationale a présenté dès le 24 août 2012 au Conseil Supérieur de l'Éducation son projet de pré-recrutement niveau licence via 18 000 emplois d'avenir (6 000 par an).

La priorité est donnée aux académies et aux disciplines ayant des besoins de recrutement. Sont ciblés, les étudiants boursiers habitant en ZUS ou ayant fait leurs études dans des établissements en éducation prioritaire.

**La CGT et la CGT Éduc'action ont été les seules organisations à voter contre ce projet.**

Nous considérons que l'embauche de contrats précaires, de droit privé (CUI), n'est pas la réponse adéquate à la crise du recrutement accélérée par la mastérisation du recrutement. Les contours de ce projet sont encore très flous, mais déjà nous pouvons prédire que les problèmes constatés avec les contrats aidés EVS/AVS vont se reproduire : absence de formation, utilisation abusive de ces personnels...

Le projet de loi a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 12 septembre en incorporant plusieurs amendements. Le dispositif initialement destiné aux étudiants en L2 le sera éventuellement aussi pour les étudiants en L3 ou M1. La limite d'âge est portée à 30 ans lorsque l'étudiant présente un handicap. Les bénéficiaires des emplois avenir pourront aussi être recrutés par des établissements privés sous contrat.

**Ces modifications ne changent ni l'esprit du texte ni la nature des contrats. Ce pré-recrutement, ne correspond pas du tout à ce que revendique la CGT : un recrutement niveau licence, suivi d'une formation comme fonctionnaire stagiaire, formation validée par une titularisation et un Master.**

Brigitte Créteur et Matthieu Brabant

### Collège Diderot de Nîmes...

**Une triste fin d'année scolaire, une rentrée morose...**

La fin de l'année scolaire a été marquée par le départ massif des "presque" derniers titulaires de poste n'ayant pas été recrutés sous Éclair... certains étaient là depuis plus de 17 ans ; d'autres, profs référents, très intégrés dans le réseau ambition réussite, ont été incités à partir pour une affectation "plus conforme à leurs souhaits". Ils sont aujourd'hui remplacés par d'autres dont les missions ne sont toujours pas définies... Pour un programme qui doit "stabiliser les équipes", c'est, a priori, manqué !

La rentrée fut toute aussi décevante.

Le Principal était ravi de nous annoncer que tous les postes étaient pourvus (contrairement à l'an dernier). Autre source de satisfaction

pour lui, le renouvellement des contractuels sur leur poste de l'an dernier. Je dis, pour lui, car **à la CGT nous savons que pérenniser la précarité n'est pas une solution.**

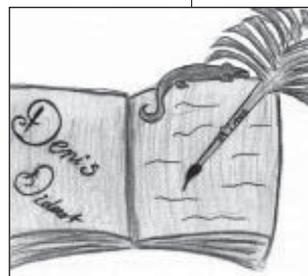
Quelles perspectives offre-t-on à des contractuels avec un CDD d'un an ? Que font-ils pour avancer dans leur vie quotidienne, pour rechercher un logement ? Quelle formation ont-ils pour venir enseigner dans un établissement difficile ? Quelle stabilité leur offre-t-on ? Celle d'une collègue contractuelle en Mathématiques recrutée l'an dernier dans l'établissement, enceinte de son troisième enfant en juin, ravie d'être convoquée le jour de la prérentrée pour apprendre, finalement qu'elle n'était pas renouvelée. Il est vrai qu'elle occupait un poste de référent supprimé, mais trois autres postes de Maths étaient vacants et un autre contractuel a été recruté. **Question de compétence ou de maternité ?**

**Nous revendiquons la titularisation de tous les personnels précaires sans conditions de concours mais avec une formation.**

### Poursuivons sur la logistique.

**Nous sommes partis en juillet avec un virus sur tout le réseau, nous sommes rentrés en septembre avec ce même virus... une société privée est intervenue.** Il faudrait réfléchir à une vraie solution pour les parcs informatiques des établissements. À l'heure du tout numérique (ENT, cahier de texte numérique, appel informatisé...) aucun personnel n'est prévu pour s'en occuper. **On sous-traite**, mais pour quel prix et quelle efficacité ? Il y a ici un vrai gisement d'emplois.

Côté nouveauté, on note aussi l'apparition dans les emplois du temps de **l'aide personnalisée**, dont personne n'avait entendu parler. Et pour cause... **les AEd ont découvert qu'ils s'en occupaient accompagnés d'un AP (assistant pédagogique).** Et oui leur statut le permet... mais le problème, c'est qu'ils ne savent pas quoi y faire ! Enseigner c'est un métier ... qui s'apprend !



On nous a aussi annoncé l'arrivée d'un APS, **Agent de Prévention Sécurité !**

Quel titre ! "Tu crois qu'il porte un costume ?" demandais-je à ma collègue. Il faut bien dédramatiser. À quel besoin cet agent répond-il ? Au manque de sécurité illustré par l'exercice de notre droit de retrait en mai dernier ? Et quel lien va-t-il nouer avec les élèves, cœur de notre quotidien. Encore une décision unilatérale...

Enfin, pour achever notre moral, parlons de **la fermeture de l'établissement.**

Des réunions sont organisées, une concertation est ouverte... oui, oui, faisons confiance à nos institutions pour tenir compte de notre avis...

**Désertion des collègues titulaires, précarité, sous-traitance : c'est ça la rentrée ÉCLAIR ! À la CGT il va nous falloir de l'énergie pour faire bouger tout ça !**

CL

Logo du collège dessiné par une élève.



## École - Collège : quelle liaison, quelle structure ?

**La droite a dû ranger tout son arsenal de propositions rétrogrades concernant le collège unique. Tant mieux. Pour autant, quel projet le gouvernement en place a-t-il pour cette institution qui -depuis sa création en 1975- n'a jamais eu les moyens suffisants pour générer une culture commune de bon niveau pour tous les enfants, assortie d'un savoir minimal ?**

Pas encore ministre de l'Éducation, Vincent Peillon déclarait, en mars 2012, son "attachement au collège unique" tout en soulignant ne pas être pour "l'uniformité" des établissements. Et de préciser "qu'il faut introduire la possibilité de construire des projets pédagogiques et des manières de travailler différentes". Pour lui "les élèves ont besoin d'un parcours commun le plus long possible".

Pour Nathalie Mons<sup>1</sup>, "... l'absence de plan de sauvetage complet et concret constitue une menace pour le collège unique qui se délite depuis des décennies faute de rénovation ambitieuse".

Le ministre rappelle que les élèves qui arrivent au collège doivent posséder les fondamentaux ; il priorise aussi le travail sur la transition primaire-collège. Dans sa Lettre aux enseignants-es du 26 juin, il annonçait un travail de réflexion concertée. Depuis, des ateliers sur la rénovation du collège, la redéfinition du socle commun se sont tenus, préparant avec d'autres thématiques, la rédaction d'une nouvelle loi d'orientation.

Pour Benoît Falaize<sup>2</sup> "On est à un moment où tous les partenaires, corps d'inspection, experts, praticiens et syndicats, partagent les mêmes interrogations : quel socle commun, quelle école commune ?". Et d'ajouter que cela nécessitera deux questions : de quelle culture parlons-nous ? De quel commun parlons-nous ?



Marc Le Roy

**Pour la CGT Educ'action, faire de la mixité une ressource est la vraie question posée à la société et à l'école.**

Nous revendiquons une **culture commune de haut niveau, s'appuyant sur des pédagogies qui favorisent la démarche d'autonomie de l'élève, de coopération dans la classe, de construction et d'appropriation des savoirs.**

Et ce dans un collège unique qui éviterait la tentation d'un trop grand rapprochement avec le primaire et laisserait à ce dernier ses spécificités et son fonctionnement original : petite structure fonctionnant autour d'une équipe pédagogique

dont les membres sont à "égalité hiérarchique" d'une part, et qui ne serait plus l'antichambre du lycée dans un contexte - que nous connaissons toujours- de reproduction sociale.

**Ni "primarisation" du collège ni "colégialisation" du primaire, il faut miser sur une réelle liaison sous la responsabilité des équipes pédagogiques et pas de la hiérarchie.**

Marc Le Roy et Yvon Guesnier

<sup>1</sup> Sociologue, Université Paris-Est-Marne-la-Vallée

<sup>2</sup> Université de Cergy-Pontoise

### Jeunes Professeurs des Écoles... la galère !

La dégradation des conditions de travail subies dans l'Éducation nationale est bien visible aujourd'hui, tout particulièrement chez les titulaires récents.

Les enseignant-e-s en poste depuis moins de 10 ans paient lourdement l'addition au moment de leur mutation, qu'elle soit interdépartementale ou intra départementale.

Le cumul des fermetures de postes et des postes réservés (pour les Professeurs stagiaires ou les collègues en difficulté sociale ou médicale) ne permet plus aujourd'hui d'obtenir un poste sinon souhaité, tout au moins satisfaisant avant plusieurs années.

#### → Comment s'explique une telle situation ?

Très simplement par la conjonction de plusieurs facteurs apparus ces dernières années suite aux choix politiques des derniers ministres de l'Éducation nationale :

- la suppression importante de postes entraîne mécaniquement une réduction des possibilités de mutation pour toutes et tous,
- l'entrée directe des professeurs stagiaires sur le terrain oblige l'administration à bloquer dans nombre de départements des postes entiers hors ZEP qui leur sont réservés,
- les difficultés croissantes d'exercer le métier d'enseignant-e dans un monde en crise multiplie les demandes de postes réservés pour des situations médicales ou sociales préoccupantes,
- le recul de l'âge de départ à la retraite réduit considérablement le nombre de postes libérés pour la rentrée suivante, ...

Ainsi, nos "jeunes" collègues se retrouvent-ils en majorité sans affectation à titre définitif. Ils participent à un mouvement provisoire où le nombre de postes entiers est ridicule et finissent, bien souvent, par occuper des fractions de postes dispersées, des postes éloignés de leur domicile ou difficiles (ASH par ex).

En bref, ces enseignant-e-s sont contraints d'assurer leur service dans des établissements non choisis et ce, plusieurs années d'affilée.

**Une telle situation est de plus en plus insupportable et explique, en partie, le mal être croissant des enseignant-e-s.**

Leila Saimi, Éluë du personnel pour la CGT CAPD des Alpes-Maritimes



## Spécial Loi d'orientation

### Refondons l'École de la République : une profonde réforme du système éducatif ou une opération de communication ?

Vincent Peillon a présenté, lors d'un Conseil Supérieur de l'Éducation extraordinaire, la démarche et les thématiques retenues pour la concertation intitulée "Refondons l'École de la République".

Le slogan très médiatisé a été lancé conjointement, le 5 juillet, par le Premier ministre et le ministre de l'Éducation dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne devant un parterre d'environ 700 personnes.

**La méthode annoncée doit consister à redonner leur rôle aux instances représentatives pour donner toute sa place à la démocratie sociale et à la négociation.**

Quatre groupes de travail ont été constitués avec les thèmes :

- La réussite scolaire pour tous
- Les élèves au cœur de la refondation
- Un système éducatif juste et efficace
- Des personnels formés et reconnus

Chaque thème principal est décliné avec différents items.

Les réunions ont eu lieu jusqu'au 20 juillet, puis ont redémarré à partir du 20 août après une pause estivale.

**La CGT Educ'action a participé à la plupart des ateliers.**

Il est à remarquer d'emblée que toutes les paroles semblent avoir la même valeur, qu'elles émanent d'individus, de représentants d'associations ou d'organisations représentatives des personnels, de parents, d'élèves ou d'étudiants.

**Les synthèses orales faites reprennent, le plus souvent, uniquement les éléments qui vont dans le sens voulu par l'animateur.**

Par exemple, la formation a été abordée uniquement sous l'angle de la masterisation et, dans sa synthèse, le rapporteur propose que la place du concours soit finalement en M1 ou M2. Pourtant, plusieurs interventions ont proposé le L3 dans les débats, ce qui aurait le mérite de faciliter l'embauche des jeunes, y compris de ceux venant de milieux modestes sans avoir à passer par la précarité des contrats "d'avenir professeur" qui ne sont prévus que pour 3 ans.

La spécificité de la formation des enseignants des disciplines professionnelles et technologiques ainsi que la diversité des parcours antérieurs au concours n'ont pas été abordées.

**Il faut aussi noter qu'il a fallu que la CGT insiste longuement pour qu'un atelier traite de la formation continue.**

**Les travaux restent très centrés autour des enseignants.**

Dans la pratique, malgré les tentatives de la CGT et de quelques autres participants, il est difficile de parler de toutes les catégories de personnels.

Par exemple, dans l'atelier sur les missions, seules celles des enseignants ont été prises en compte.

**Malgré une intervention de la CGT Educ'action sur la médecine scolaire et les psychologues scolaires, les aspects santé au travail et la nécessité d'une vraie médecine de prévention pour les personnels ont été ignorés dans la synthèse du rapporteur qui n'a parlé que de médecine de prévention scolaire ! Même en étant indulgents, nous ne pouvons que constater une méconnaissance totale de la médecine du travail !**

Cette concertation doit déboucher fin octobre sur un projet de loi de programmation pour l'école.

**Sur le site** dédié ouvert par le ministère, il est possible de déposer des contributions individuelles.

La confédération CGT l'a fait avec le 4 pages dédié à l'école dans le cadre de sa campagne sur les services publics.

La CGT Educ'action a, elle, envoyé une compilation des différentes interventions que nous avons pu faire ainsi qu'une contribution globale.

**Dans les académies**, la concertation est aussi en train de se mettre en place.

Selon les académies, **la situation est extrêmement variable, parfois les instances sont consultées, dans d'autres cas de grandes réunions plénières d'une centaine de personnes ont lieu.**

Le temps moyen consacré à ces concertations locales est d'environ deux heures avec comme objectif de produire une courte synthèse.

Il n'est pas prévu de banaliser de demi-journée pour permettre la participation la plus large malgré la demande des organisations syndicales.

L'invitation des collègues à participer est totalement anarchique : appel à la bonne volonté, désignation par le chef d'établissement.

Le choix des organisations réellement invitées semble "aléatoire".

Malheureusement, le sentiment ressenti par la plupart des participants de la CGT est que le texte de loi est déjà en cours de rédaction, avant même la fin de la concertation.

*Patrick Désiré*

## ■ Formation des personnels : combien de générations sacrifiées ?

Allant à la rencontre des stagiaires de Créteil, Vincent Peillon a tenu à les rassurer : vous serez la dernière génération sacrifiée par la réforme de la "Mastérisation".

Ouf ! Même si les stagiaires 2012/2013 ne nous semblent pas très rassurés... Il a tenu par ailleurs à faire savoir qu'il "n'était pas content du tout de la CGT" car elle avait osé s'opposer au pré-recrutement via les emplois d'avenir.

V. Peillon trouvera sans doute d'autres raisons de ne pas être content de la CGT si sa réforme se contente d'aménager la précédente. De fait, outre l'introduction d'emplois précaires pour le pré-recrutement, les discussions en cours montrent un gouvernement ne souhaitant pas remettre en cause la "Mastérisation" du recrutement, se permettant d'ignorer toute référence à un recrutement niveau L3... Le recteur de Versailles a même déclaré dans la presse que "personne n'envisage de revenir sur la référence au niveau Master".

Les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, qui vont remplacer les IUFM, seront intégrées aux Universités selon des modalités concrètes qui restent à définir. La CGT sera, par exemple, vigilante à ce que ces Écoles disposent de moyens fléchés évitant ainsi la récupération des moyens observée avec l'intégration des IUFM...

**Beaucoup d'interrogations encore, mais une certitude : la CGT Educ'action restera ferme sur sa revendication d'un recrutement niveau L3 suivi d'une formation comme fonctionnaire stagiaire validée par un Master.**

Matthieu Brabant



V. Peillon et M. Brabant

## ■ Rupture ?

*La CGT Educ'action l'avait affirmé dès son tract de rentrée : la rupture idéologique avec le gouvernement précédent en ce qui concerne les réformes de fond de l'école est largement insuffisante.*

Que ce soit sur le socle commun de compétences et de connaissances ou sur la réforme du lycée général et de la voie technologique, rien n'est fondamentalement remis en cause. Les discussions qui ont eu lieu lors de la concertation organisée par le ministère en vue de la loi sur la refondation de l'École l'ont d'ailleurs bien montré.

### ■ Le socle de Fillon pas vraiment remis en cause

Depuis la loi d'orientation de 2005, un socle commun sert d'alpha et d'omega à la vision de l'école primaire et du collège. À l'issue de celui-ci, tous les élèves seraient censés maîtriser un socle commun qui, par essence, est un socle minimum de connaissances, ce qui ne permet ni une ouverture réelle ni la possibilité d'avoir une orientation réellement choisie. L'outil qui l'accompagne, le Livret personnel de compétences, est une autre entrée dans l'individualisation des jeunes et quelque part dans la responsabilité de leur échec éventuel. On le voit bien, socle et livret sont des outils au service d'une libéralisation de l'école à l'image de ce qui se passe dans la société aujourd'hui. Le nouveau ministère veut améliorer l'existant en une sorte de socle de gauche mais -même amélioré- le socle comme le livret resteront ce pour quoi ils sont faits : des outils de tri et de sélection.

À la CGT Educ'action, nous pensons qu'il faut faire table rase de tout cela. Au contraire, nous militons pour une école qui dispense une culture commune pour toutes et tous, ce qui nécessite une autre vision de la pédagogie, des moyens supplémentaires afin de

pouvoir vraiment s'attaquer aux inégalités. Le socle ne réduira pas les inégalités, au mieux il les maintiendra.

### ■ Des réformes du lycée maintenues pour l'essentiel

Si certaines déclarations laissent entendre que l'histoire-géographie pourrait être rétablie en terminale S, il s'agit à peu près du seul point positif annoncé en ce qui concerne les lycées généraux et technologiques. Pour le reste, là encore, les réformes engagées ne sont pas remises en cause et servent de socle à la réflexion à venir. L'actualité récente nous le montre : les enseignant-es de STI sont, en effet, obligé-es de changer de disciplines de façon brutale afin d'entrer dans le cadre de la réforme STI2D.

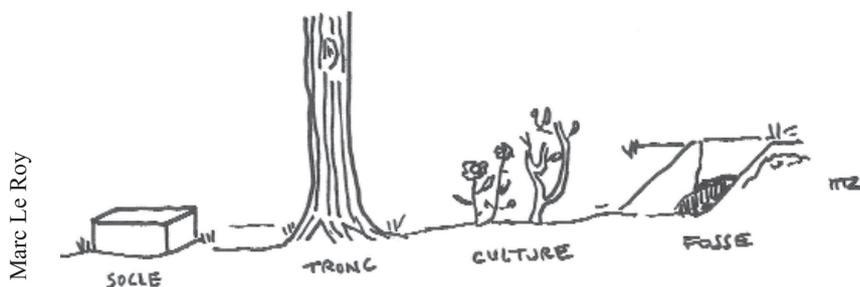
Aujourd'hui, ce qui semble se dessiner c'est l'insistance sur les lycées polyvalents qui permettraient une meilleure mixité. En l'état, mettre dans le même lieu des élèves de l'enseignement pro et des élèves de l'enseignement général et technologique alors que les passerelles ont quasiment disparu et que le cursus de formation est différent, apparaît au mieux comme un vœu pieux. Si on en reste là, sans pousser la réflexion sur les cursus de formations, sans réfléchir au contexte social, c'est une mesure qui permettra de faire des économies une fois de plus sans favoriser une réelle dignité entre les trois voies.

*La loi d'orientation sur l'École sera adoptée durant l'automne à venir.*

*Le parti pris de départ de ne pas revenir sur les réformes du gouvernement précédent consisterait, de fait, à maintenir un obstacle majeur à la réussite de tous et toutes dans le cadre d'une école émancipatrice.*

*La CGT Educ'action maintient son opposition aux réformes et demande à ce qu'une autre politique soit mise en œuvre.*

Samuel Serre



## ■ Décrochage scolaire

**Mardi 25 septembre, métro Olympiades, rue Nationale puis rue Regnault. Un drapeau qui flotte dans le vent, un bâtiment du ministère de l'Éducation nationale, badge visiteurs, une longue salle avec deux piliers en plein milieu. L'atelier "Prévention du décrochage scolaire" est lancé.**

Le cadre est d'abord posé par la tribune : "Nous sommes dans la refondation de l'École (...) Le système éducatif a donc des questions à se poser sur les réponses intrinsèques à apporter au décrochage scolaire". CQFD.

En guise d'amuse-gueule, un premier chiffre : 12,6 % des 18/24 ans sont décrocheurs. Une synthèse des réunions précédentes nous est ensuite servie. Deux axes : ce qui fait consensus d'une part, comme le repérage des moments de rupture (scolaires, sociales), des clignotants, la nécessité d'améliorer les liaisons CM2/6<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>/2<sup>nd</sup>e, le traitement du décrochage cognitif, la place accordée aux parents, l'orientation, le travail en équipe et les questions qui restent en suspens d'autre part comme "Quel-le référent-e pour l'élève ? Quel travail à mener sur les procédures d'exclusion ? Quelle part de l'illettrisme dans le décrochage scolaire ?" (...) La tribune rappelle l'objectif fixé par le Président : passer de 12 à 6 % de décrocheurs. Re-CQFD.

Une centaine de personnes : représentants de l'administration, des personnels, du monde associatif, de collectifs, de la

recherche... y sont allées qui de leurs témoignages, qui de leur travaux et résultats de recherches (sur le statut de l'erreur par exemple), qui de leur déclaration liminaire. Une tournée de micro plus tard voilà -façon petit inventaire- quelques contributions retenues.

"Un millefeuille de dispositifs est proposé aux familles. Qui s'y perdent. La relation, l'écoute, la bienveillance avec les élèves, les familles doivent être privilégiées.

L'orientation (subie, choisie) doit être co-construite. La mise en réseau est cruciale. Comment capitaliser les bonnes pratiques ? Que nous renvoient les décrocheurs ? La construction de l'estime de soi à l'École est unidimensionnelle : elle renvoie à la compétition scolaire. Beaucoup de jeunes témoignent du soulagement éprouvé au début de leur décrochage (souffrances, humiliations). Le référent doit être celui qui a une relation avec l'élève. Comment sécuriser les apprentissages ? Comment faire disparaître le sentiment d'insécurité chez l'élève ? Quel-impact-s- à venir avec la prochaine réforme des rythmes scolaires ? Quels financements ? L'École ne peut apporter

seule toutes les réponses. (...)"

Pour terminer : l'intervention de la représentante de l'AFEV, association qui a organisé le 19 septembre une journée du "Refus de l'échec scolaire" dont le thème était la lutte contre le décrochage.

Cinq pistes d'action sont ressorties : "Lutter contre la souffrance scolaire en travaillant sur la notion de justice ; Travailler profondément sur la question de l'orientation en prenant en compte les compétences extrascolaires des jeunes ; Travailler sur la question des filières professionnelles ; Travailler sur la question du "comment on propose des choses concrètes aux familles (n° vert, référent décrochage dans chaque EPLE) ; Aller vers une généralisation des micro-lycées".

**Les ateliers de synthèse de fin septembre et d'octobre, où la CGT Educ'action sera présente, apporteront peut-être des premiers éléments de réponses.**

**Nous, nous poursuivons et prolongerons notre réflexion sur le thème du décrochage lors du pôle inter-degrés des 4 et 5 octobre.**

Marc Le Roy



Marc Le Roy

## ■ Innovation pédagogique et conditions de travail

*Intervention de Matthieu Brabant pour la CGT Educ'action, Atelier 4, le vendredi 24 août 2012*

**Nous souhaitons insister sur le travail collectif sur l'innovation pédagogique.**

La multiplication de tâches et de missions, la distorsion entre les demandes de la hiérarchie et les moyens mis à la disposition des personnels est anxiogène et conduit au repli sur soi.

**Nous considérons que le travail collectif quotidien des personnels est le moyen de se réapproprié son métier. Concrètement, nous proposons que le temps de concertation nécessaire soit inclus dans le temps de service de tous les personnels des structures scolaires. À ce titre, nous proposons une décharge horaire pour permettre la concertation des équipes et assurer les tâches annexes.**

Les décharges horaires permettent l'analyse des programmes nationaux, des pratiques, des besoins des élèves, l'élaboration de projets... par le collectif. L'autonomie pédagogique doit être collégiale. Sur ce temps de décharge, des coopérations

durables entre les écoles, collèges et lycées peuvent être mises en place afin de permettre un réel travail en cycles.

C'est par la coopération entre toutes les structures scolaires que les projets d'école et d'établissement seront rédigés pour créer une convergence d'enseignement vers une culture commune de haut niveau. Les coopérations entre structures scolaires sont un outil contre la mise en concurrence des établissements et des personnels.

**Nous souhaitons par ailleurs que le cadre statutaire et la question du temps de travail soient observés avec le plus grand soin.**

Pour la CGT Educ'action, le cycle hebdomadaire est déterminant. Mais les enseignants sont confrontés à l'identification objective des temps de recherche, de conceptualisation, de mise en œuvre, de synthèse mais également des temps de travail collectif ou de projet, voire de travail hors enseignement avec les élèves.

Le temps de travail dit "à disposition de l'employeur" n'en devient que plus difficile à appréhender, au point d'être sous-évalué par les enseignants eux-mêmes.

**La charge globale de travail des enseignants s'est considérablement alourdie et complexifiée, rendant le métier de plus en plus difficile, de plus en plus exigeant, de plus en plus pénible, dans la relation directe aux élèves comme dans l'élaboration du travail pédagogique. La question d'une baisse de ces charges voire d'une diminution du temps de travail se pose donc aussi.**

Enfin, nous sommes opposés à ce qui pourrait aboutir à une nouvelle division des corps enseignants. Ainsi la division des corps dans le second degré, avec l'existence, par exemple, d'un corps des PLP, n'est pas aujourd'hui sans poser problème par exemple pour l'orientation entre le collègue et les LP. Soyons donc très prudents sur ce point.

## ■ Une école plus juste pour tous les territoires

"Mieux accueillir, mieux faire apprendre les élèves, rencontrant des difficultés dans et hors l'école".

*Intervention de Catherine Prinz pour la CGT Educ'action, Atelier 3, le jeudi 23 août 2012*

Sans vouloir exclure quiconque, la prise en charge de la difficulté scolaire doit d'abord se faire à l'école.

À la CGT, nous sommes attachés au principe d'une action volontariste pour l'égalité, nécessaire pour réduire les inégalités d'accès aux savoirs et réduire la difficulté scolaire. C'est pour cette raison que nous condamnons et refusons la réorganisation de l'éducation prioritaire qui remet en cause la logique territoriale pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires au profit d'une logique de responsabilité individuelle.

**Les enseignants dans les écoles sont des professionnels de l'éducation. Mais il faut des moyens.**

L'existence des réseaux d'aide est la garantie d'une prise en charge adaptée et collective de la difficulté scolaire. Ils participent à cette politique égalitaire que nous souhaitons voir mise en œuvre. Pour cela, il faut, à la fois des formations pour les enseignants, mais également un pilotage réel qui permette la participation de tous les acteurs y compris les personnels et les usagers.

C'est pourquoi nous demandons la **réactivation des conseils de zone** qui permettent aux usagers, aux personnels de l'éducation, aux membres des collectivités territoriales de participer. Il en va de même pour les comités départementaux de pilotage des ZEP qui existent dans certains endroits seulement.

Pour limiter les inégalités entre les territoires, nous sommes également favorables à la **création d'un fonds de péréquation par la loi pour les collectivités territoriales**, afin de garantir à chaque établissement un équipement minimum sur l'ensemble du territoire et cela à tous les niveaux y compris collèges et lycées.

## ■ Rythmes scolaires et temps de travail : belles promesses ou illusions...

*Comme beaucoup de ses prédécesseurs, Vincent Peillon semble chercher une reconnaissance à travers la question des rythmes éducatifs. En inaugurant la Refondation de l'École, en annonçant la fin de la semaine de 4 jours et l'allongement des vacances de la Toussaint, il semble vouloir agir rapidement et de façon emblématique.*

Lors de la séance d'installation de l'atelier, la CGT Educ'action s'est félicitée de l'ouverture d'un large débat associant l'ensemble des acteurs de l'École. Pour nous, aucune réforme des rythmes éducatifs ne peut se faire sans l'implication des enseignants, thérapeutes, animateurs et travailleurs sociaux, personnels territoriaux et bien évidemment parents. Il était également important d'associer les collectivités territoriales afin que la responsabilité (pédagogique et financière) de chaque partenaire soit définie avec précision.

### ■ Un consensus fragile

Après trois séances, un consensus semblait émerger sur l'alternance semaines de classe / semaines de vacances, la semaine de 5 jours, une pause méridienne de 1h30 minimum, une fin de classe vers 15h30 suivi de temps éducatifs pris en charge par les collectivités et des horaires scolaires aménagés en fonction des âges.

Ce consensus est malgré tout fragile et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les annonces du ministre (zonage, classe le mercredi matin, réduction des vacances d'été), alors que les ateliers ne sont pas

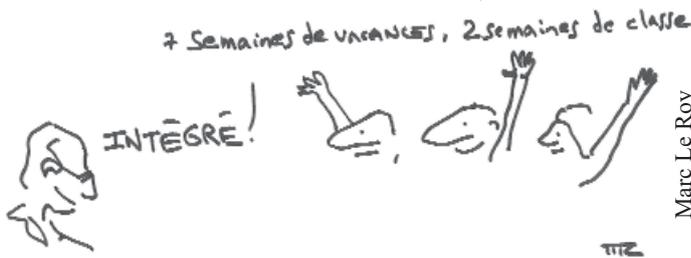
clos, interrogent sur la portée des travaux et la latitude donnée aux participants à réfléchir de manière sereine. D'autre part, aucune garantie concernant les moyens attribués à l'Éducation nationale ou aux

collectivités n'est donné, rendant hypothétique une véritable réforme profonde.

À plusieurs reprises, nous avons également regretté que la question soit principalement centrée sur l'école primaire oubliant largement les élèves et enseignants du secondaire, que les zones rurales ne soient pas davantage prises en considération et que le calendrier soit trop serré pour une application acceptable à la rentrée 2013.

La CGT Educ'action restera vigilante, pendant et après l'atelier, quant aux conditions d'application de la future réforme, mais aussi aux conditions de travail des personnels, **personnels oubliés des mesures de réduction du temps de travail et des revalorisations salariales**. Nous saurons nous faire entendre si les "sacrifices" demandés par certains venaient à toucher, à nouveaux, ces personnels, déjà largement sacrifiés sur l'autel de la RGPP.

Jérôme Sinot



### ■ Un cadrage national

Nous avons réaffirmé la nécessité de voir émerger des propositions concrètes et applicables dans un cadrage national, seul gage d'équité sur l'ensemble du territoire. Nous avons rappelé aussi que toute transformation des rythmes doit avoir comme préalable la suppression de l'aide personnalisée à l'école primaire, la mise à disposition de moyens suffisants par et pour l'Éducation nationale, les collectivités territoriales et les associations, la gratuité de l'école et des activités éducatives, la prise en compte du temps et des conditions de travail des parents d'élèves.

#### ➔ Nos revendications restent claires :

- alterner 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances,
- supprimer les zones,
- créer un dispositif unique national déconnectant temps de l'enseignant et celui de l'élève entraînant de fait une réduction du temps de travail des enseignants,
- rééquilibrer les programmes.

Michaël Marcilloux  
Professeur de Mathématiques  
à Argenteuil (95)  
Co-SD CGT Educ'action Val d'Oise

# Rencontre...



**J**e me suis syndiqué à la CGT à l'issue du mouvement de 2003. Parce que j'y ai lutté aux côtés de camarades de la CGT, mais surtout parce que l'échec du mouvement m'a démontré la nécessité du syndicalisme confédéré.

J'enseigne dans un lycée ZEP, avec des bac pro industriels, des STI et des sections scientifiques. La mise en place des STI2D provoque un grand désarroi au sein de l'établissement. Tout le monde s'accorde à trouver la réforme inepte. Les collègues ont encore des difficultés à maîtriser certains contenus, encore plus à les transmettre à leurs élèves. La formation mise en place est notoirement insuffisante, les contenus sont bien trop théoriques pour le type d'élèves qu'on rencontre dans ces sections et qui sont souvent déçus de ne pas trouver ce que les plaquettes ONISEP promettaient.

**On a tous l'impression d'envoyer nos élèves dans le mur avec cette réforme précipitée et mal faite.**

L'établissement d'enseignement technique, ancêtre du lycée, a été créé en 1934. Le lycée a été l'un des premiers à avoir reçu des STS. Certains collègues y enseignent depuis plus de 30 ans, d'autres y étaient élèves. Ils voient détruire l'enseignement technologique auquel ils sont attachés, dans une ville ouvrière. À présent, le ministère leur donne un mois pour opter pour l'une des quatre nouvelles disciplines créées.

Mes collègues de STI se sentent déqualifiés et méprisés, mais le sentiment de révolte a parfois laissé la place à une forme de résignation. Après le passage en force des réformes du bac pro et de la seconde, difficile d'espérer bloquer celle-ci. Maintenant, chacun

se demande ce que vont devenir les élèves, la filière, l'établissement, son poste, son métier. Les collègues font tout pour que la réforme soit viable, mais sans illusion.

**Il serait temps pour le ministère de les écouter et de remettre à plat cette réforme, parce qu'avec elle, le "redressement productif" semble bien loin !**

J'enseigne aussi en BTS. Nos sections se retrouvent prises en étau entre la réforme de la voie professionnelle et celle de STI2D. Les élèves de STI2D n'ont plus vraiment vocation à les remplir. On voit donc de plus en plus de sortants de bac pro s'inscrire en BTS. Le problème, c'est que rien n'a été fait pour les accueillir. Dans l'établissement, on essaie de dégager une ou deux heures de soutien, en maths ou en français, en première année de BTS et en terminale bac pro. C'est positif, mais ça reste du bricolage qui fonctionne tant bien que mal. Alors, les difficultés s'amoncellent avec la montée des effectifs issus de bac pro. Nombre d'entre-eux arrête à la fin de l'année ou redouble. Il faut absolument mettre en place des dispositifs pérennes pour les accueillir, avec de vrais moyens. Or, la priorité de la réforme annoncée des STS est l'accueil d'élèves venant de l'université ; c'est totalement déconnecté de la réalité des établissements. Pourtant, les passerelles entre voies pro et technologiques, on sait faire.

Quand j'ai débuté, des premières STI d'adaptation, à 24 élèves au lieu de 30, accueillait des élèves après leur BEP. Les horaires étaient aménagés avec plus d'heures de maths et de lettres et moins d'atelier. La plupart pas-

sait en terminale et finissait avec un BTS en poche. L'arrivée massive de bacheliers professionnels est une chance pour ces jeunes et pour la survie des STS, encore faut-il se donner les moyens de les faire réussir.

Pour la première fois, la CGT Educ'action Versailles a des élus certifiés et CPE. Cela récompense le travail militant fourni depuis des années et c'est une chance pour notre développement. Le travail est lourd, notamment lors du mouvement, mais nous sommes heureusement aidés par nos camarades élus PLP qui ont l'expérience du travail paritaire. C'est une partie du boulot militant que je découvre : les douze longues journées de travail sur le mouvement, les subtilités des circulaires...

On touche souvent aux limites du paritarisme dans le travail syndical et on voit le danger à s'y enfermer. Mais, demeurent l'utilité et le plaisir d'agir concrètement pour défendre les droits des collègues, obtenir qu'ils soient mieux traités. D'ailleurs, les camarades qui ont tenu les permanences au quotidien lors du mouvement intra ont adoré informer les néo-titulaires de leur affectation, discuter avec eux, les rassurer.

**L'exemple de Versailles et des autres académies avant elle, où la CGT Educ'action a pu obtenir un siège "Certifié", n'a aucune raison de rester isolé. L'implantation réelle et durable dans ce corps est à portée de main de notre organisation.**

## Les retraités responsables du trou de la Sécu ?

*Vous l'avez entendu et lu dans la bouche des Commissaires à la Cour des Comptes et dans leur rapport !*

Les retraités... la cible à atteindre ! Ils bénéficient de niches fiscales ! C'est honteux ! Mais Bernard Arnault, première fortune de France, peut demander la nationalité belge (pour payer moins d'impôts !). Une fois encore, on tente d'opposer la jeunesse de notre pays aux retraités, comme on le fait entre les chômeurs et ceux qui ont un emploi, ou les fonctionnaires et les salariés du privé.

Quelques phrases du rapport :



• "Les retraités sont dans une situation financière plus favorable que les actifs, notamment les jeunes".

..... Après 40 ans et plus de travail, il faudrait que les retraités soient avec des revenus précaires, à mi-temps ou sans revenu...

• "La niche la plus injustifiée permet aux retraités de diminuer le montant de leur pension de 10 % dans leur déclaration d'impôt sur le revenu (IR), comme les salariés en ont le droit pour compenser leurs frais professionnels. Or les retraités n'ont plus à supporter de dépenses de ce type".

..... Il est bien connu que les retraités n'ont aucun frais même s'ils ne sont plus professionnels : ils n'aident jamais leurs enfants, leurs petits enfants ou leurs propres parents...

..... Ils ne sont pas responsables, comme bénévoles, du bon fonctionnement de milliers d'associations qui, sans eux, n'existeraient pas.

• "Pour la même raison, les magistrats demandent de faire passer à la trappe une autre niche, elle aussi coûteuse - 800 millions- et antiredistributive, dont bénéficient certains aînés : les retraités ayant élevé au moins trois enfants profitent d'une majoration de pension échappant à l'IR. La Cour est, en revanche, plus patiente pour les ristournes de taxe d'habitation et de taxe foncière - dont elle préconise cependant la suppression "à terme"- car ces avantages, évalués à 750 millions d'euros, profitent souvent à des retraités modestes".

• "L'autre grande inégalité concerne la CSG. En France, un travailleur pauvre paye davantage de CSG qu'un retraité aisé. Car la CSG sur les pensions (6,6 %, 3,8 % ou 0 %, selon les revenus) est inférieure à celle qui est calculée sur les salaires (7,5 %). Coût de cette distorsion ? Six milliards d'euros par an. Consciente de la situation difficile des "petites retraites", la Cour demande d'aligner la CSG des retraités aisés (6,6 %) sur celle des salariés".

➔ **Tout y passe. Les retraités sont vraiment des nantis !!**

Par contre **aucune allusion dans le rapport** sur les recettes qui manquent :

- les 3 millions de chômeurs ne cotisent pas. Or, 1 000 000 d'emplois rapporteraient, même si les salariés sont payés au SMIC, 4 milliards d'euros par an, minimum, dans les caisses de la protection sociale,
- les transferts du régime général vers d'autres régimes (agricole, ...),
- les 120 milliards d'exonérations diverses pour les entreprises,
- les centaines de milliards d'évasion fiscale dans les paradis du même nom, ...

Un million de retraités est en-dessous du seuil de pauvreté. Le simple blocage des tranches du barème de l'impôt va mettre un grand nombre en difficulté. Et pourtant, ils subissent les hausses des prix de plein fouet que ce soit l'énergie, l'alimentation, les mutuelles,...

➔ **Nous attendons autre chose d'un gouvernement et d'une majorité de gauche.**

**Le 11 octobre a été une occasion de se faire entendre haut et fort, et d'exiger un véritable cadre de négociations avec le gouvernement sur nos revendications urgentes : le pouvoir d'achat, l'autonomie, l'accès aux soins !**

Gérard Corneloup  
SNR CGT Educ'action

## Le changement ... HEU ... Le changement !

**Heureux d'avoir viré Sarkozy, je suis parti en vacances la fleur à la boutonnière. Oui oui, je respirais mieux : sa morgue, son mépris, toutes ses décisions qui mettaient à mal le système social à la Française...terminés !**

De retour au mois de juillet, mes camarades actifs qui ont négocié quasiment tous les jours sur les questions de l'école, me font part de leur difficulté à faire avancer nos propositions. Mais il y a, néanmoins, une vraie rupture dans la méthode. Le Président de la République annonce qu'aucune décision ne sera prise sans consultation. De ce point de vue, ça change.

Fin août, je reçois ma feuille d'impôt. Là, un changement qui me laisse cloué sur ma chaise : **pour un salaire supérieur de 382 € sur l'année, mes impôts augmentent de 435 €, et visiblement je ne suis pas seul dans ce cas !**

Je fais part de cela à un camarade ; celui-ci tente de me consoler en me disant qu'il n'y a que quelques mois qu'ils sont au pouvoir et que l'année prochaine, cela ira mieux... l'année prochaine... heu !

**Le Président veut faire ratifier le Traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance de la zone euro, plus connu sous l'intitulé de "pacte budgétaire".** Ce Traité ne ferait que sanctuariser et généraliser les politiques d'austérité à toute l'Union Européenne. De fait, ces politiques sont déjà mises en oeuvre de façon brutale en Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal et ne font qu'enfoncer les économies dans la crise en s'accompagnant d'une régression extrêmement brutale pour les salariés.

Par exemple, si le Traité existait déjà et avait été signé par la France, notre gouvernement n'aurait pas pu décider de la disposition permettant aux salariés ayant eu des carrières longues de partir à la retraite à 60 ans. La Commission Européenne aurait décidé que cette mesure aggravait le déficit de l'État français et l'aurait refusée, voire aurait sanctionné notre pays.

**Alors le changement, dans combien d'années ?**

Cette année, à l'inverse des actifs, les retraités ont "bénéficié" d'une petite augmentation de leur pension. Avec le Traité, aucune chance.

Regardons ce qui se passe dans les pays cités plus haut, non seulement pas d'augmentation des pensions mais dans presque tous les cas des diminutions drastiques.

Le changement... heu !

**Si nous voulons le changement, j'ai bien l'impression qu'il va falloir retrousser les manches et arpenter le pavé !**

La CGT s'est prononcée très clairement contre la ratification de ce Traité et propose une pétition ([www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)).

Vingt-cinq organisations ont appelé à une manifestation le 30 septembre.

**Le comité directeur de la CES (Confédération Européenne des Syndicats) s'oppose [c'est une nouveauté] à ce nouveau Traité et déclare : "Bien que nous soyons en faveur de règles communes et d'une gouvernance économique, nous ne pouvons soutenir ces règles. Nous sommes convaincus que les propositions du Traité affaibliront l'Europe au lieu de la renforcer. Le nouveau Traité réduira le soutien de la population pour l'intégration européenne, ralentira la croissance et augmentera le taux de chômage".**

La plupart des Confédérations de Retraités de notre pays ont **manifesté le 11 octobre** avec pour mots d'ordre : "Pouvoir d'achat, autonomie, accès aux soins".

Je suppose et j'espère que, s'il n'y a pas le pacte budgétaire c'était pour conserver l'unité, mais si nous faisons bouger sur ces mots d'ordre, le pacte prendra du plomb dans l'aile.

**Alors pour le changement, pour un véritable changement, faites comme moi, préparez vos stylos, sortez vos chaussures de marche, dépoussiérez les drapeaux et, là, peut-être... le CHANGEMENT !**

Pierre Goirand



Pierre Corneloup

# L'école au Québec : "Instruire, socialiser, qualifier"...

→ C'est la triple mission assignée à l'école québécoise depuis 2000...

Dès les années 70, la difficulté et l'échec scolaire donnent lieu à des discours catastrophiques sur l'école publique. Les taux alarmants de décrochage et d'échec sont éloquentes. Au Québec et ailleurs, des chercheurs analysent ces phénomènes et élaborent une approche centrée sur les compétences "disciplinaires et transversales" et la "pédagogie de projet", sensée mieux répondre aux "besoins de l'élève" et à son développement.

Mais sous l'influence du monde de l'entreprise et de la formation, -et des attentes des employeurs !-, cette approche est plébiscitée. Le ministère fait alors ce choix et lance la réforme.

Résultats... : les évaluations en début de secondaire révèlent d'abord un recul de la maîtrise du français. Cependant, elles montrent aussi des élèves qui travaillent mieux en équipe et par projet, qui font plus facilement des recherches et sont moins anxieux. Sur le terrain, l'avis des enseignants est partagé : d'un côté, baisse des connaissances, trop d'évaluations, passage systématique en classe supérieure, dit-on ; de l'autre, élèves actifs, fiers de leurs connaissances, responsables de leur évaluation...

Certains sont sceptiques, n'adhèrent pas à cette école ou la rejette catégoriquement.

D'autres ne veulent pas revenir en arrière de par les bienfaits (pédagogiques, professionnels, humains...) qu'ils y voient ! Et la Fédération des Comités de Parents Du Québec (FCPQ) est résolument pour car répondant à la situation et aux besoins des jeunes.

Car désormais, **le travail en équipe est une réalité !** Du primaire au secondaire, les enseignants travaillent ensemble, dans l'école, et avec les personnels des "services éducatifs complémentaires" : psychologue, orthophoniste, éducateur spécialisé, personnel de santé et d'orientation... Parallèlement à la réforme, la formation initiale des enseignants est modifiée dans le sens de l'approche par compétences et des dynamiques de groupes.

Ainsi, **la difficulté scolaire** est, dès le primaire, repérée et prise en charge par un éducateur. S'en suivent, selon chaque cas, rencontre avec les parents, plan d'intervention adapté ou intégration en structure réduite (six élèves par classe, un enseignant et un éducateur à temps plein !). Et même niveau de prise en charge pour l'adaptation scolaire selon le handicap.

**La Culture est très présente.** L'école est conviée "à dépasser les cloisonnements entre les disciplines afin d'amener l'élève à mieux saisir et intégrer les liens entre ses divers apprentissages". Les enseignants ou-

vent l'école au milieu culturel, et développent des compétences qui traversent l'ensemble des programmes.

**Pas de conseil de classe** au Québec : c'est le jeune -avec sa famille, le conseiller d'orientation et les enseignants-, qui, dans le cadre d'une prise d'autonomie nécessaire, bâtit une stratégie d'orientation deux ans avant la sortie vers le Cégep où le taux de diplomation est de 65 %.

**La place des parents** est essentielle et res-

pectée. Élus, et soucieux de l'intérêt général, ils sont au cœur du fonctionnement des écoles primaires et secondaires, au sein des commissions scolaires (60 francophones, 9 anglophones, 3 pour les autochtones) décentralisées et paritaires.

"Jamais une réforme au Québec n'aura fait l'objet d'autant d'analyses et de critiques", avec en outre des problèmes de "pilotage politique"... Et, 12 % des élèves québécois fréquentent l'école privée, surtout à Montréal. "Je suis persuadé que, malgré les consensus apparents, les parents des classes moyennes s'opposent aux réformes scolaires, parce que les changements qu'elles proposent profitent aux enfants des classes populaires, qui composent en grande partie les 25 % d'élèves qui ne réussissent pas à l'école. Les classes moyennes, en réalité, souhaitent une école élitiste", analyse Philippe Perrenoud, père de la réforme.

**Mais les résultats sont là : les jeunes québécois issus de cette réforme ont été évalués pour la première fois par PISA en 2009 et ils ont particulièrement brillé !**

## Au Canada...

... L'éducation relève des gouvernements provinciaux (dix provinces, trois territoires autonomes). Pas de ministère de l'Éducation nationale donc, mais l'État fédéral finance les systèmes éducatifs provinciaux. Si les systèmes sont différents, la qualité de l'enseignement est partout élevée.

Malgré une croissance économique ralentie, les dépenses publiques consacrées à l'éducation restent importantes (5,9% du PIB en 2008, 7,6 % au Québec !)... et les résultats des élèves aussi : 5<sup>e</sup> rang mondial en lecture, 7<sup>e</sup> en sciences, 8<sup>e</sup> en maths (et les élèves québécois sont en tête !), et surtout 1<sup>er</sup> pour "l'égalité des chances dans l'apprentissage" aux évaluations PISA 2009 !

La dépense par élève est supérieure à la moyenne de l'OCDE et les trois territoires (Yukon, territoires du nord-ouest et Nunavut) bénéficient de moyens beaucoup plus élevés ! Mais les familles, elles, ont des frais de scolarité également élevés, en primaire, secondaire et bien sûr universitaire !

Le Canada finance 53,4 % de la dépense globale (68,8 % au Québec !). Malgré leur autonomie totale et des systèmes scolaires différents, les provinces délivrent les mêmes diplômes. Et globalement, 95 % des canadiens choisissent l'école publique !

## Organisation du système

1 400 000 élèves / 400 000 étudiants  
 Organisation très décentralisée  
 École obligatoire de 6 à 16 ans  
 25 h de cours / semaine + activités  
 . Pré scolaire (4 ou 5 ans)  
 . Primaire (6 à 12 ans)  
 Trois cycles de 2 ans  
 Examen de passage  
 . Secondaire (12 à 17 ans)  
 Cycle 1 : 2 ans  
 Bilan de compétences  
 Cycle 2 : 3 ans  
 Diplôme d'études secondaires (DES) /  
 Diplôme d'études professionnelles (DEP)  
 . Éducation collégiale : CEGEP :  
 Programme pré universitaire (2 ans) /  
 Programme technique (3 ans)  
 Diplôme d'études collégiales (DEC)  
 . Éducation universitaire  
 Bachelor (3 ou 4 ans)  
 Master  
 Doctorat.

# L'éducation au Québec

## À l'université, le "Printemps érable"

La montée des politiques néolibérales contribue partout à limiter l'accès à l'éducation. Avec la crise économique, restreindre ce droit, notamment d'accès à l'université, va crescendo car le financement privé des universités explose et l'endettement aussi !

Les étudiants américains, anglais, chiliens... -et québécois aujourd'hui- en font les frais.

Ainsi, au Québec, le gouvernement libéral de Jean Charest veut augmenter les droits d'inscription à l'université de 75 % sur 5 ans (de 2 200 à 4 000 dollars canadiens soit de 1 700 à 3 000 €) puis de 82 % sur 7 ans ! La relative démocratisation de l'université des années 70/80 grâce, entre autre, au gel des frais d'inscription suite à la "révolution tranquille", est anéantie !

Après dix semaines de conflit -manifestations des étudiants contre ce projet, refus du gouvernement de négocier avec "des enfants rois"-, le premier ministre fait voter la loi 78..., "loi matraque pour faire taire les québécois" comme le dénonce Pauline Marois, chef de l'opposition (et première ministre aujourd'hui). Mais la contestation globale du gouvernement Charest s'étend : 250 000 manifestants à Montréal le 22 mai ! 170 manifestations depuis le début du conflit, 2 500 arrestations !

**Héloïse, franco-chilienne, étudiante en sciences politiques à l'université Paris 8, a étudié 8 mois à l'université Laval à Québec. Elle était présente aux côtés des étudiants québécois...**

**Quel est, à ton avis, l'enjeu du mouvement étudiant au Québec sachant que l'inscription est parmi les moins onéreuses du pays ?**

Certes ce sont les frais de scolarité les moins élevés d'Amérique du nord. Et ce n'est pas un hasard si c'est là où le système social est le plus avancé qu'est né ce mouvement. Malgré ce système, la situation sociale, étudiante en particulier, est très dure au Québec. Le système de bourse est majoritairement constitué de prêts, la plupart des étudiants travaillent pour payer leurs frais de scolarité. Malgré cela, le taux d'endettement moyen en fin de licence est de 12 000 à 13 000 dollars, ce qui fait ressentir la hausse comme insupportable. N'oublions pas que ce mouvement est né de la crise et de l'austérité qui s'en suit.

sation de l'Éducation et l'endettement des étudiants. L'organe

moteur du mouvement est la Coalition Large autour de l'ASSE, créée temporairement pour le mouvement.

Mais pas de choix possible car seule l'adhésion à "l'association" donne le droit de vote en AG. C'est au niveau des associations, et seulement par elles, que se vote la grève.

**Concrètement, comment s'est déroulé le mouvement ?**

Il a mis 3 ans à s'amorcer après l'annonce de l'augmentation. Au cours de l'année scolaire 2011-2012, de nombreux votes de grève tombent dans différents départements et des manifestations sporadiques les accompagnent. Le mouvement met rapidement en place des occupations de ponts, routes, bureaux ministériels. Cette dynamique se poursuit avec des banques et très vite la répression se radicalise. Un étudiant perd un œil à cause d'une grenade lacrymogène, les arrestations s'enchaînent. Alors l'opinion publique tourne en faveur du mouvement et des manifestations monstres, jamais vues au Québec, surgissent à Montréal. Dans les universités, des étudiants portent plainte contre leur faculté pour cours non

dispensés et remettent en cause le fondement du droit de grève au Québec. En mai, avec l'échec du pourrissement des concertations organisé par le gouvernement Charest, alors en pleine détestation, la loi 78 est déposée.

**Avec cette loi, quel tournant sécuritaire ?**

L'impopularité croissante de Charest et sa faiblesse politique l'ont forcé à tenir une position de force et ont accru la répression. Les arrestations très nombreuses, la répression brutale des perturbations survenues

"Notre combat se joue aussi à Athènes, à Paris, à New York ; il est inscrit dans une perspective mondiale de lutte contre l'austérité".  
Syndicat CLASSE

lors de l'exposition de sa politique du plan Nord, ont montré un virage sécuritaire confirmé par l'évolution légale. La loi 78 remet en cause le droit de manifester, en interdisant tout simplement l'appel à manifester, et condamne à de fortes amendes les grévistes étudiants qui empêcheraient la tenue d'un cours, bloquant ainsi toute application du droit de grève à l'université. Cependant, des manifestations ont tout de même lieu.

**Y a-t-il convergence entre "Printemps érable" et "indignés" ?**

Les deux mouvements sont des labels médiatiques pour expliquer des réactions populaires à la crise et à l'austérité. Évidemment des mouvements étudiants comme ceux de Québec, de Boston ou d'Oakland s'influencent mutuellement et il y a eu des indignés dans chacune de ces villes. Les deux labels se recourent et s'entrecroisent.

**Une lutte emblématique...**

À certains égards, oui. C'est un mouvement historique en Amérique du Nord, un mouvement local de réaction à la crise, similaire et différent à la fois du mouvement étudiant anglais ou chilien, mais aussi bien du mouvement français contre les retraites ou contre l'austérité en Espagne. Il est emblématique du réveil de quelque chose de profond en Amérique du Nord et résonne avec les troubles qui ont eu lieu au Kansas ou le mouvement étudiant de Boston...

<sup>1</sup> "Frais afférents" 1990

<sup>2</sup> CLASSE : Coalition Large pour une Solidarité Syndicale Étudiante, FEUQ : Fédération Étudiante Collégiale du Québec, FEUQ : Fédération Universitaire du Québec

<sup>3</sup> Université Québécoise à Montréal



**Comment sont organisés les syndicats étudiants au Québec ?**

Le système est complexe ! Dès l'inscription à l'université, on est d'emblée rattaché aux "associations étudiantes" de sa discipline, de son département, de son université. Ces associations sont elles-mêmes rattachées à des fédérations nationales plus ou moins identifiées à une couleur politique et à des positions historiques. Trois fédérations existent (ASSE, TACEQ, FEUQ/FUCQ<sup>2</sup>). Toutes dénoncent la marchand-

"Ce gouvernement est marqué du sceau du libéralisme : l'industriel y surpasse l'intellectuel".

Double page : Nicole Hennache

## ■ Infirmière en internat...

### le miroir aux alouettes !!!

*Peu attractives, les affectations en internat sont délaissées par les infirmières.*

La place de l'infirmière scolaire lorsqu'elle exerce en internat est prépondérante dans sa contribution à la réussite scolaire des élèves. Présente 44 h par semaine (dont 39 h 36 en présence d'élèves), elle effectue trois nuits d'astreinte par semaine et organise des permanences d'infirmier en soirée. En compensation, elle est logée par nécessité absolue de service. L'histoire pourrait s'arrêter ainsi, c'est une infirmière comme les autres, qui serait logée... la réalité en est toute autre.

Le logement est considéré comme un avantage en nature, soumis à cotisation CSG directement prélevée sur salaire, et doit, à ce titre, être déclaré.

Les prestations accessoires (gaz, électricité, eau) sont allouées forfaitairement et peuvent différer en fonction du poste occupé (selon que l'on soit chef d'établissement, CPE, infirmière...), prestations qui sont facturées dès lors que le forfait est dépassé.

Les personnels logés ne peuvent percevoir l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires), indemnité perçue par les infirmières d'externat.

Les infirmières d'internat perçoivent, quant à elles, une NBI (nouvelle bonification indiciaire) de 10 points, soit environ 40 € (montant sept fois inférieur à l'IFTS).

Rémunération moindre, contraintes liées à la nature même du poste, absence de gratuité réelle du logement..., peu attractives, les affectations en internat sont donc délaissées par les infirmières.

#### La CGT revendique :

- l'augmentation de la NBI à hauteur de la valeur de l'IFTS,
- une harmonisation des prestations forfaitaires accessoires qui prennent en compte la réalité des besoins du personnel logé,
- deux infirmières par internat, dans un souci de continuité du service public et parce que nous pensons qu'il n'est pas normal que la totalité du service d'internat ne soit pas couverte par l'astreinte.

*Sandrine Scogniamiglio*

## L'absentéisme scolaire, une confusion

*En France, les manquements à l'obligation scolaire pouvaient être sanctionnés par une contravention pouvant atteindre 750 € si les parents n'imposaient pas à leur enfant l'obligation d'assiduité scolaire, et une peine plus lourde si les faits entraient dans le cadre de l'article 227-1 du code pénal<sup>1</sup>.*

Dans les faits, ces procédures se révélaient lourdes et inadaptées, une des raisons pour lesquelles s'est mise en place la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme injustifié. Abrogé en 2004 du fait de sa faible utilisation, ce dispositif a été réactivé en 2011 par la loi Ciotti<sup>2</sup> qui simplifie la mise en œuvre.

Le premier bilan effectué par le ministère de l'Éducation nationale, en décembre 2011, fait état de 32 000 familles alertées dans ce cadre et convoquées à l'Inspection académique ou dans l'établissement au cours de l'année. Une seconde convocation a été nécessaire pour la moitié de ces familles. Au final, 160 suspensions ont été prononcées.

**Ainsi, la suspension des allocations au sein des familles déjà précaires est une véritable sanction.**

Rappelons que la création des allocations familiales en 1932 poursuivait déjà l'objectif d'assiduité scolaire, permettant de compenser la perte de revenu qu'occasionnait, pour les parents, la scolarisation obligatoire de leurs enfants.

Mais, actuellement, la préoccupation accrue des politiques pour les comportements problématiques de certains jeunes, associant absentéisme et délinquance, place la famille et l'éducation comme les facteurs déterminants du comportement de ces adolescents.

On assiste donc, de plus en plus, à des volontés politiques centrées autour de la responsabilisation parentale aboutissant à une "police des familles" : approches "coercitives" qui sont loin d'emporter l'adhésion des Assistants sociaux scolaires.

**Notre volonté n'est pas de stigmatiser les familles les plus en difficulté mais de les accompagner vers les dispositifs d'aide et de soutien.**

En parallèle, ce glissement vers un contrôle social plutôt qu'un accompagnement parental s'inscrit dans une politique plus générale de prévention des incivilités et de la délinquance des mineurs<sup>3</sup>, créant trois dispositifs peu utilisés :

❶ **Les contrats de responsabilité parentale**, créés par la loi du 31 mars 2006, s'adressant aux parents d'enfants âgés de 6 à 16 ans, en cas d'"absentéisme scolaire, de troubles portés au fonctionnement d'un établissement scolaire ou tout autre difficulté liée à une carence de l'autorité parentale". D'une durée maximale de 6 mois, ils prévoient un certain nombre d'engagements entre le parent et le représentant du Conseil général.

Les sanctions peuvent être administratives (suspension des allocations familiales) ou pénales (art. 227-1).



Seuls, 191 contrats ont été signés en 2011, majoritairement dans les Alpes-Maritimes où M. Ciotti est président du Conseil général. Les bases de la loi sur l'absentéisme scolaire y sont bien jetées.

❷ **Les conseils des droits et des devoirs des familles**, créés par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Ils permettent aux maires de mettre en place une instance supposée de dialogue entre l'ensemble des acteurs institutionnels et les parents de mineurs présentant un risque pour "l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publiques" ou concernés par l'absentéisme scolaire. Il s'agit de rappeler les parents à leurs obligations et de mettre en cohérence les mesures de soutien possibles.

L'enquête du secrétariat général du Comité interministériel de la délinquance conduite fin juin 2011, établit que 40 % des communes de plus de 50 000 habitants disposent, ou vont très prochainement disposer, d'un CDDF (Conseil des Droits, des Devoirs des Familles).

❸ **Les stages parentaux**, créés par la même loi du 5 mars 2007, entendent être une alternative aux sanctions de l'art. 227-1 du Code pénal. Cette loi entérine des pratiques amorcées dès la fin des années 1990 par les Tribunaux de Grande Instance.

## des genres : accompagnement ou contrôle ?

Ces stages mêlent des séances d'information et de formation.

Le bilan quantitatif est, une fois de plus, des plus modestes. Ainsi, sur l'année 2009, une vingtaine de tribunaux y a eu recours, concernant 200 personnes.

*Exemple de l'académie d'Aix-Marseille où, en 2009, une action a été menée avec le procureur et des collèges identifiés comme fortement touchés par l'absentéisme.*

*Des listes nominatives d'élèves absentéistes avaient été transmises au Parquet, convoquant via les services de police, un certain nombre de familles, pour rappel à la loi et présence obligatoire à des stages d'aide à la parentalité en collaboration avec diverses institutions : Éducation nationale (CTD ASS, CPE), conseil général (ASE), ADDAP.*

*Si nous ne disposons pas d'évaluation, tant quantitative que qualitative de cette action,*

*elle reste néanmoins décrite par les services académiques comme un succès à pérenniser. Ainsi, l'objectif est lancé cette année par le Parquet d'organiser cinq à six stages parentaux en 2012-2013 "en évitant les écueils des précédents stages lors desquels, seul, le côté répressif avait été retenu au détriment des diverses propositions d'aide" <sup>4</sup>.*

<sup>1</sup> "Le délaissement d'un mineur de quinze ans en un lieu quelconque est puni de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 € d'amende, sauf si les circonstances du délaissement ont permis d'assurer la santé et la sécurité de celui-ci".

<sup>2</sup> Loi n° 2010-1127 du 28.09.2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire.

<sup>3</sup> Rapports "Ruetsch" et "Bockel" publiés en 2010.

<sup>4</sup> DASEN de l'académie Aix-Marseille dans un courrier aux chefs d'établissement.

### ■ Personnels techniques de laboratoire

#### Fusion dans le corps des ITRF : un jeu de dupes !

*La fusion des personnels, en juillet 2011, n'a pas amélioré le statut de ces personnels.*

**D**importants reculs sur une situation déjà peu enviable sont à relever :

- le mouvement inter-académique impossible en juin 2012,
- le droit à la formation se raréfie au vu des plans de formation pour cette rentrée 2012,
- pas de concours interne de technicien, limitant de fait le nombre de promotions en catégorie B par un passage obligé par la liste d'aptitude en 2012,
- le nombre trop faible des avancements en adjoint principal 2° et 1° classes,
- les personnels contractuels à temps partiel, cédéisés à mi-temps, augmentant la précarité,
- la circulaire concernant les missions dans les EPLE toujours en attente,
- les mouvements intra-académiques en juin 2012 maintenus suite à la demande des syndicats.

À l'autonomie 2012, les rectorats doivent organiser des élections pour la commission paritaire d'établissements (CPE). Les personnels de laboratoire de la CGT Educ'action doivent prendre part à ces scrutins dans toutes les académies. Le rôle de la CPE est de préparer les CAPA des ATRF. C'est un lieu propice pour la discussion sur les missions, les dotations, les besoins dans les éta-

blissements, la mise en place du document unique dans les établissements et les conditions de travail, les demandes de formation...

Sur les 60 000 postes prévus par la candidat Hollande, combien pour les personnels ATSS, qui ont subi ces cinq dernières années des coupes sombres dans leurs effectifs ? Le redéploiement sera le maître mot dans les années à venir. La refondation de l'école prendra-t-elle en compte les réels besoins de l'Éducation nationale en personnels ATSS ? La nouvelle ministre de la Fonction publique permettra-t-elle une réelle évolution du point d'indice pour une revalorisation substantielle des traitements améliorant les conditions de vie de tous ?

**Les personnels de laboratoire doivent construire, ensemble, une mobilisation, sous toutes les formes possibles, faire pression pour obtenir des avancées significatives sur nos revendications. Tout ceci reste une tâche prioritaire de notre syndicalisme CGT. La CGT Educ'action y prendra toute sa place.**

*Christelle Rissel*

### L'Assistant de Service Social Scolaire, médiateur entre l'école, les familles et les partenaires externes.

Notre mission de protection de l'enfance et notre déontologie nous confèrent une place prépondérante et singulière dans la lutte contre l'absentéisme scolaire. Personnel le plus privilégié pour faire le lien, tant avec les équipes éducatives des établissements scolaires qu'avec les personnels socio-éducatifs des conseils généraux, nous intervenons en premier lieu auprès des familles, y compris à domicile.

En effet, nous nous situons avant tout dans la médiation entre les familles et l'école dans une relation d'aide. Nous proposons des solutions constructives afin :

- d'intervenir en amont dès les prémices de l'absentéisme dans un véritable travail de prévention avec les familles, d'établir les causes de l'absentéisme, qu'elles soient inhérentes à l'école (grande précarité psychosociale, financière ou familiale) ou liées à l'institution scolaire (affectation par défaut, ennui, harcèlement, racket, phobie...),
- de favoriser l'accueil et le retour des élèves absentéistes, les équipes devant s'interroger sur leur représentation de l'élève absent, sur la diversité des remédiations possibles au moment du retour de l'élève dans l'établissement, à l'accueil à lui réserver,
- de se rapprocher des parents et favoriser leur place dans l'institution,
- d'initier des actions de remédiation éducative et pédagogique,
- d'obtenir le concours de tous les partenaires externes à l'institution, notamment en termes de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité.

**La CGT Educ'action est favorable à toute intervention qui s'inscrit dans une perspective de prévention, d'accompagnement et d'aide auprès de l'élève et de sa famille. Elle s'oppose à la mise en œuvre de dispositifs répressifs à des fins de sanctions notamment financières, qui par ailleurs, n'ont toujours pas fait leurs preuves.**

*Mireille Constantin*

## PSAEE<sup>1</sup> : nouvelle convention pour une variable d'ajustement ?

**Les établissements privés sous contrat avec l'État fonctionnent avec deux types de personnels : les enseignants, rémunérés par l'État et régis par des statuts globalement identiques à ceux des établissements publics, des personnels de services administratifs et économiques et des personnels d'éducation (PSAEE).**

Ces derniers, de "droit privé", relèvent du Code du Travail et d'une Convention Collective spécifique.

**Leur rémunération, versée par l'organisme employeur (souvent un OGEC, organisme de gestion de l'enseignement catholique) n'est pas financée par les familles comme on le pense trop souvent, mais au moyen de subventions publiques de l'État et des Collectivités Territoriales (Conseils régionaux pour les lycées, Conseils généraux pour les collèges et villes pour les écoles) : le forfait d'externat. Ce forfait correspond au coût moyen d'un élève du public, variable en fonction du niveau d'étude et des Collectivités territoriales.**

La plus grosse partie (99 %) de la Convention Collective des PSAEE a été dénoncée par les employeurs. Jugée sans

doute trop favorable pour les personnels, elle n'apportait pourtant que peu de garanties collectives supplémentaires.

Simplement, la diversité des tâches entraînait des différences de temps de travail : les Personnels d'Éducation bénéficiaient globalement des vacances scolaires. Une injustice selon les employeurs... qui veulent aligner tout le monde sur le temps de travail annuel le moins favorable, et supprimer des acquis conventionnels (supplément familial, pause rémunérée ou encore diminution des jours de carence...). Les employeurs veulent une flexibilité maximale où chaque salarié pourrait être appelé à exercer n'importe quelle fonction dans l'établissement.

Ce serait effectivement bien plus juste... et plus rentable pour leurs finances !

Depuis un an, les négociateurs de la CGT Enseignement Privé font des propositions concrètes pour aboutir à un accord. Sans succès. Les employeurs laissent courir le temps, persuadés (malheureusement à juste titre) qu'une majorité des syndicats de personnels signera, fin novembre, in

fine le texte soumis au vote.

**Nous sommes dans la dernière ligne droite.**

Individuellement, les personnels sont conscients des régressions sociales qui les guettent. Mais la capacité de mobilisation est faible dans un secteur éclaté de petites structures, où la crainte du supérieur hiérarchique est particulièrement perceptible. Les enseignants ont un rôle à jouer.

Protégés par leur statut, ils doivent batailler dans les établissements pour faire pression sur les directions. Non, la régression sociale n'est pas inéluctable. Oui, des conditions de travail et de

rémunération convenables garantissent un environnement favorable à tous.

**À la CGT, nous sommes fiers de regrouper toutes les catégories de personnels, et de nous mobiliser lorsqu'une catégorie de personnels est en danger. C'est aussi ça, le sens de notre engagement collectif.**

CGT Enseignement privé

<sup>1</sup> Personnels de Services Administratifs et Économiques et Personnels d'Éducation

SNEIP : LA CGT EDUC CRÉE LES ZIP

Marc Le Roy



## Non à l'intégration de l'enseignement privé

Lors de leur congrès, les camarades du SNEIP (CGT Enseignement privé) ont adopté une motion invitant "la CGT Educ'action (Éducation nationale) à mener une réflexion commune pour parvenir à un rapprochement" de ces deux organisations.

Pour y répondre, la résolution soumise à notre congrès prochain propose l'intégration des syndiqué-e-s CGT du privé dans la CGT Educ.

**Par cette contribution, tout en souhaitant un travail commun entre nos deux organisations, nous voulons exprimer notre désaccord avec cette résolution qui élargira le champ de syndicalisation des SDEN de la CGT Educ à l'enseignement privé.**

Certes, ces deux organisations revendiquent un seul service public de l'Éducation nationale, laïque et unifié.

Cette revendication commune (partagée par la FERC et la Confédération) ne peut suffire à justifier l'intégration. Un récent communiqué commun a souligné les problèmes revendicatifs que cette fusion poserait. Il y était implicitement revendiqué des postes pour l'enseignement privé.

Les salariés du privé ont droit à défendre leur emploi, à refuser la dégradation de leurs conditions de travail,... Le SNEIP est amené à agir pour l'ouverture de postes avec les salariés du privé. Cela doit-il conduire la CGT Educ à revendi-

quer des postes pour le privé, à renoncer à sa revendication minimale "fonds publics pour l'école publique" ?

Chaque année, les enjeux d'ouverture de sections, de carte de formation... mettent privé et public en concurrence.

Comment, en représentant les salariés de ces deux secteurs, le syndicat pourrait-il gérer cette situation sans glisser sur le terrain du développement du privé ?

Si aucune organisation syndicale n'organise ces deux secteurs dans le même syndicat, ce n'est pas un hasard.

S'ajoutent des questions organisationnelles. Le SNEIP syndique les personnels ouvriers, techniques... du privé, dépendant de l'officine d'enseignement

## "Nationalisation" d'un lycée privé : la CGT Enseignement Privé valide ses repères revendicatifs

*Depuis quatre ans, les camarades CGT du lycée Horticole Privé du Grand Blottereau à Nantes se battent pour faire basculer leur établissement dans le giron de l'enseignement public.*

Ce lycée fait partie du réseau UNREP, Fédération laïque de l'enseignement agricole privé.

L'enseignement agricole connaît de grosses difficultés. Il y a quatre ans, le DRAF (Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt) des Pays de Loire, qui est le pendant du recteur d'académie au ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Pêche, a sollicité les établissements publics et privés pour une réflexion commune sur le devenir des filières.

Le lycée du Grand Blottereau est un petit lycée, stratégique de par ses filières spécifiques et sa localisation en milieu urbain. L'enseignement agricole catholique, hégémonique dans l'Ouest, se serait bien vu "engloutir" ce petit Poucet doté de moyens convenables.



Le Grand Blottereau - Nantes

Objectif : l'intégration du Grand Blottereau au lycée Rieffel pour créer un pôle vert d'enseignement public de la région nantaise.

Opiniâtement, ils ont obtenu de tous les acteurs politiques de la région, de gauche comme de droite, leur accord (maires de

Nantes et de Saint Herblain ; conseillers généraux ; députés ; Présidents du Conseil général et du Conseil Régional).

Ils ont rencontré les représentants

du ministère.

Ils ont obtenu de leur Conseil d'Administration la désaffiliation à leur Fédération (UNREP), ce qui a permis la demande d'intégration dans le service public.

Le lobbying privé a tout fait pour faire capoter ce projet et ne s'avoue pas vaincu. Mais nous ne lâcherons rien !

Ce dossier est presque bouclé. Le nouveau ministre a donné son feu vert. Il ne reste plus que la mise en œuvre qui attend la validation du Conseil d'État.

**Il va sans dire que la CGT sera intraitable quant aux statuts des personnels, qui doivent être fonctionnarisés sur place. D'ores et déjà, les deux établissements travaillent sur des projets communs en très étroite collaboration.**

**C'est sur des bases de ce type que le rapprochement de la CGT Enseignement Privé et de la CGT Educ'action revêt tout son sens...**

**Lors des rencontres à Solférino avant l'élection présidentielle, puis aux ministères, nos interlocuteurs nous avaient affirmé que la question d'un grand service public d'éducation n'était pas d'actualité car le rapport de forces ne le permettait pas.**

**Cet exemple démontre toute la justesse des repères revendicatifs de la CGT : un rapport de force, cela se construit ! Une situation peut évoluer ! Ce qui a été possible à Nantes peut l'être ailleurs !**

*Thierry Jacob*

## dans la CGT Educ'action !

privé, alors que les enseignants ont pour patron l'Éducation nationale. Il est pertinent de réunir dans le même syndicat les personnels se trouvant sur le même lieu de travail. Mais quelle lisibilité et cohérence y aurait-il dans la CGT Educ ? Des enseignants du privé et du public, mais pas de l'agricole public ? Des agents du privé mais pas ceux qui travaillent à nos côtés : TOS et ATSEM ?

Actuellement, le SNEIP est organisé académiquement, la CGT Educ en département, ces modalités correspondent à des besoins spécifiques. Vouloir faire entrer l'un dans l'autre posera difficulté.

La CGT Educ a décidé tardivement de syndiquer les personnels du premier degré et ATSS. Le développement du syndica-

lisme CGT chez ces personnels reste un enjeu. Qui peut croire que les SDEN seront en capacité d'élargir leur syndicalisation au privé ? Cette intégration serait un échec pour le syndicalisme CGT tant dans le privé que le public, alors qu'actuellement tant le SNEIP que la CGT Educ fonctionnent et se développent.

Nous n'avons pas entendu d'arguments pertinents pour une CGT Educ'action public/privé si ce n'est l'attachement au "Tous ensemble" déjà à faire vivre dans nos ULs, dans la fédération... Nous craignons que cette intégration ne serve, au final, qu'à faire grossir artificiellement la CGT Educ'action afin qu'elle pèse plus dans les débats internes de la CGT.

Toutes ces raisons nous font refuser l'intégration du SNEIP dans les SDEN.

Nous appelons les militants à s'emparer de ce débat dans les SDEN, à voter contre le texte proposé. Le rapprochement avec le SNEIP passe plutôt par un meilleur fonctionnement d'une véritable Fédé de l'Éducation dans la CGT et **une campagne commune et interprofessionnelle de la CGT pour le service public unique de l'Éducation que nous pouvons décider dès le prochain congrès.**

*Fabienne Chabert, Fabrice Olsak,  
Jean Grimal, Yvon-Yvan Baraboinot  
Membres de la Commission exécutive  
de la CGT Educ'action*

## Enseigner dans une autre discipline : principe et procédure

*Certains collègues sont touchés directement par la réforme du lycée, particulièrement aujourd'hui, en STI 2D ou dans certaines spécialités PLP, et, à ce titre, doivent obligatoirement s'engager dans une procédure de changement de discipline. D'autres, s'engagent également dans cette voie afin de diversifier leur parcours professionnel pour éviter de tomber dans une certaine routine disciplinaire, sans pour cela devoir repasser un nouveau concours.*

L'objet de cet article est de donner quelques repères à nos collègues pour mener à bien leur projet.

### ► **Changement de discipline au sein d'un même corps de personnel enseignant (PLP ou certifiés).**

Ce dispositif est, en principe, coordonné par les services de la direction des ressources humaines des académies, en concertation avec les corps d'inspection et les services de la DPE et du Pôle Formation. Il est ouvert de manière prioritaire, mais non exclusive, aux personnels enseignants dont la spécialité disciplinaire tend, du fait notamment de l'évolution de la carte des formations et de la mise en œuvre de la réforme des lycées, à devenir moins porteuse. C'est pour cela, que les demandes de changement de disciplines des enseignants des disciplines des séries "sciences et technologies industrielles" (STI) et de l'enseignement professionnel industriel et tertiaire font l'objet d'une attention particulière à l'heure actuelle.

#### → La procédure est généralement la suivante :

##### ►► **L'enseignant sollicitant un changement de discipline doit faire acte de candidature en constituant un dossier comportant les éléments suivants :**

- une lettre de motivation faisant apparaître tous les éléments de nature à apprécier la demande de changement de discipline dans toutes ses dimensions,
- un curriculum vitae,
- la copie de l'ensemble des diplômes obtenus,
- une fiche de demande de changement de discipline portant l'avis du chef d'établissement, à se procurer généralement au sein même de l'établissement.

Faire remonter le tout au service ad hoc de la Direction des Ressources Humaines académiques.

##### ►► **Accompagnement des projets de changement de discipline**

Tout personnel enseignant ou d'éducation souhaitant s'orienter vers un changement de discipline pourra, en principe, bénéficier d'un accompagnement individualisé auprès de la cellule "conseiller mobilité carrière" de l'académie.

Cet accompagnement individualisé, qui peut se formaliser par un entretien sollicité par l'intéressé, pourra notamment permettre de préciser le projet professionnel du candidat et de l'accompagner

de manière personnalisée dans son projet d'évolution professionnelle.

##### ►► **Instruction des demandes de changement de discipline**

Chaque demande de changement de discipline fait l'objet d'une instruction, menée conjointement par les services de la Direction Humaine et les services de l'organisation scolaire. La recevabilité des demandes sera fonction de la pertinence du projet professionnel et des besoins d'enseignement de l'académie dans la discipline sollicitée. Les demandes considérées comme recevables seront ensuite **expertisées par les corps d'inspection des disciplines d'origine et des disciplines d'accueil afin** d'en mesurer la pertinence pédagogique et d'envisager les modalités de l'accompagnement disciplinaire et de la formation susceptible d'être mise en œuvre. Dans cette perspective, des entretiens avec les corps d'inspection sont organisés.

##### ►► **Mise en œuvre du dispositif de changement de discipline**

Les enseignants pour lesquels la demande de changement de discipline aura été validée sont affectés à titre provisoire, à la rentrée scolaire suivante, dans leur nouvelle discipline pour la durée de l'année scolaire. **Ils demeurent titu-**

##### **laire de leur poste pendant la durée de leur année probatoire dans leur nouvelle discipline.**

Le changement de discipline peut impliquer un investissement lourd de la part des intéressés, notamment en termes de formation disciplinaire. À cet effet, un dispositif de formation adapté aux besoins spécifiques de chaque candidat est généralement construit avec l'aide des corps d'inspection mêlant formation disciplinaire dans le cadre du plan académique de formation et, le cas échéant, l'accompagnement par un conseiller pédagogique.

##### ►► **Validation du changement de discipline**

À l'issue de l'année d'exercice dans la nouvelle discipline et après mise en œuvre du plan de formation, les corps d'inspection procéderont à l'évaluation du candidat au changement de discipline. Deux cas de figure peuvent être envisagés :

- si l'avis est favorable, la validation du changement de discipline sera entérinée par les services de l'administration centrale,
- si l'avis est défavorable, une seconde année d'enseignement dans la discipline d'accueil peut être proposée. À défaut, l'intéressé sera réintégré dans sa discipline d'origine.

### ► **Concernant plus particulièrement les professeurs de STI**

Une circulaire du MEN en date du 27 juin 2012, oblige maintenant tous les certifiés et agrégés de l'ancienne filière STI, répartis dans 42 disciplines, à faire un choix obligatoire d'une nouvelle discipline parmi les quatre maintenant proposées, soit en :

- architecture et construction (L 1411\_SII.AC) ;
- énergie (L 1412\_SII.EE) ;
- information et numérique (L 1413\_SII.SIN) ;
- ingénierie mécanique (L 1414\_SII.ING.ME).

La CGT Educ'action a dénoncé cette procédure forcée (voir l'article "*Changement de disciplines en STI : Non au passage en force*" sur notre site national - [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)).

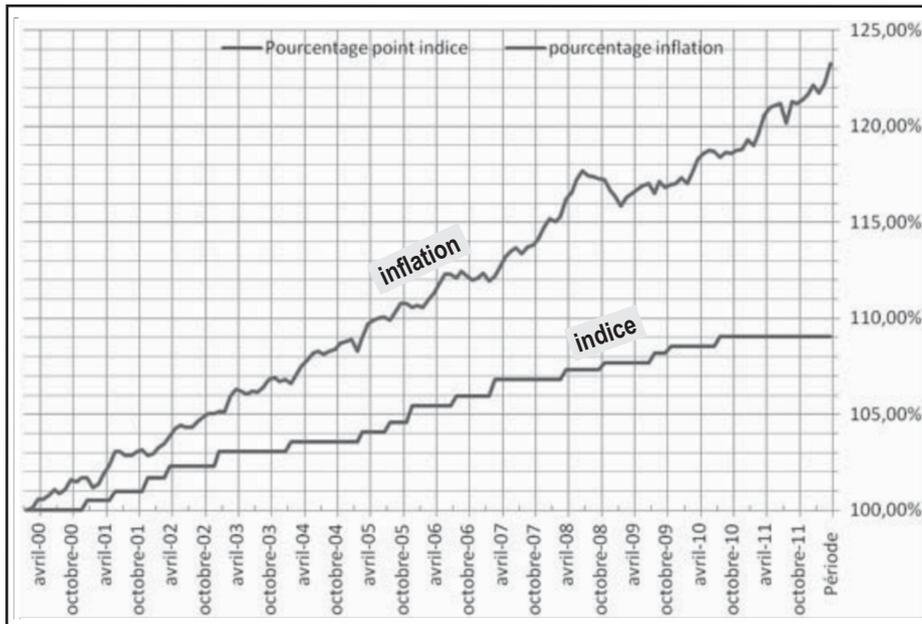
→ La CGT Educ'action demande la mise en œuvre d'un réel plan de reconversion pour les collègues touchés de plein fouet par la réforme du lycée, avec une véritable formation adaptée à leur nouveau champ disciplinaire.

Jean-Pierre Devaux

## La fin de la Fonction Publique de carrière ?

*Nous sommes au début d'une nouvelle mandature présidentielle. Il nous semble important de porter un éclairage sur l'évolution du point d'indice, base du calcul du traitement des fonctionnaires.*

Afin de bien avoir les données en tête, commençons par comparer l'évolution de l'inflation avec celle du point d'indice (janvier 2000/mars 2012) à l'aide du croquis ci-dessous.



En mars 2012, le point d'indice a perdu 13 % par rapport à l'inflation depuis janvier 2000.

Sur l'ensemble de la période, on voit que l'inflation est sur une pente de + 2,1 % par an, alors que, quant à lui, le point d'indice évolue en moyenne de + 0,81 % par an.

Si l'évolution du point d'indice reste découplée de celle de l'inflation, ce qui se produira dans un délai assez rapide, c'est tout simplement la fin du point d'indice comme base de la rémunération des fonctionnaires.

Une renégociation globale de la grille indiciaire, et une évolution du point d'indice calée sur l'accroissement global de richesse dans la société, et pas seulement sur l'inflation, sont des nécessités inévitables. **À défaut d'une telle réorientation, nous sortirons à plus ou moins court terme du système de la grille indiciaire unique, et par conséquent de la fonction publique de carrière.**

Ces mesures devraient faire l'objet d'une négociation avec le nouveau gouvernement dès le mois d'octobre mais les déclarations de Madame la Ministre nous laissent assez circonspects sur les résultats à en attendre.

**Le travail ne manque pas, les sujets sont larges mais les moyens et la volonté d'aboutir seront-ils présents ?**

*Christophe Godard*

**→ Consultez également sur notre site notre publication "Spécial rémunération" :**

[http://www.unsen.cgt.fr/images/remunerations/special\\_remunerations\\_2012\\_2013.pdf](http://www.unsen.cgt.fr/images/remunerations/special_remunerations_2012_2013.pdf)

### Calendrier prévisionnel de travail avec le gouvernement

#### • **Septembre**

- 11 sept : Conseil Supérieur de la Fonction Publique Etat avec l'abrogation du décret réorientation professionnelle
- Lancement de la négociation sur l'égalité professionnelle
- Agents Non Titulaires (ANT) : comité de suivi de l'accord du 31 mars 2011.

#### • **Octobre**

- Bilan de la RGPP et première information sur la décentralisation
- Moyens du Conseil Commun Fonction Publique et circulaire d'application du décret du 28 mai 1982 (droits syndicaux)
- Bilan des élections professionnelles
- Bilan de l'accord santé, sécurité au travail de novembre 2009
- Lancement de la concertation sur le plan amélioration des conditions de vie au travail
- Lancement de la concertation sur les parcours professionnels, carrières, rémunérations
- Bilan évolution globale des rémunérations.

#### • **Novembre**

- Amélioration des pratiques d'encadrement
- ANT, conditions d'emploi
- Réunion conclusive égalité professionnelle
- Concertation amélioration des conditions de vie au travail
- Fusion des corps
- Rémunération indiciaires (grilles)
- Régimes indemnitaires.

#### • **Décembre**

- Ouverture de la concertation sur la déontologie et les valeurs de la Fonction publique
- Point d'étape sur la réforme de l'Etat et la décentralisation
- Bilan d'étape sur la mise en œuvre des moyens syndicaux
- ANT, conditions d'emploi
- Concertation amélioration des conditions de vie au travail
- Mobilité entre ministères et fonctions publiques
- Dispositifs d'attractivité et déconcentration des actes de gestion
- Mesures catégorielles.

#### • **Janvier**

- Déontologie et valeurs de la Fonction publique
- Renovation et dialogue social
- Lancement de la concertation sur la gestion des âges : état des lieux
- Réunion conclusive amélioration des conditions de vie au travail
- Recrutements et parcours de carrière
- Formation professionnelle
- Action sociale

#### • **Février**

- Point d'étape sur la réforme de l'Etat et la décentralisation
- Lancement de la négociation sur la carrière des agents investis de mandats syndicaux
- Gestion des âges
- Clôture de la concertation et perspectives pour une négociation (calendrier, méthode)
- Formation professionnelle.

#### • **Mars**

- Gestion des âges.

#### • **Avril**

- Conclusion de la négociation sur la carrière des agents investis de mandats syndicaux
- Diversité et recrutement dans la fonction publique.

## ■ Exigeons le retrait du jour de carence

À l'initiative de la CGT, une intersyndicale s'est tenue le 11 septembre au niveau des trois versants de la Fonction publique. Toutes les organisations syndicales étaient présentes, sauf FO qui avait décliné l'invitation.

La CGT était porteuse de diverses perspectives (lettre ouverte commune, pétition...) à mettre en œuvre dans les plus brefs délais, comme étapes dans un processus appelé à s'inscrire dans la durée et à se développer.

Malheureusement, si aucune des organisations syndicales présentes n'a contesté notre analyse (et pour cause), c'est peu de dire que certaines d'entre elles -CFDT et UNSA- avaient enclenché le frein à main.

Néanmoins, nous avons pu "arracher" le principe d'une lettre unitaire à Marylise Lebranchu pour exiger le retrait du dispositif jour de carence.

Nul doute que la situation qui se fait jour (et qui ne saurait être une complète surprise) devra faire l'objet de larges débats dans notre organisation.

## ■ Loi de mobilité : abrogation

Marylise Lebranchu présidait la première réunion plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État depuis le changement de gouvernement, le 11 septembre.

Après avoir indiqué vouloir s'impliquer personnellement dans le dialogue social et reconnu que la Fonction Publique de l'État est le versant de la Fonction publique qui a le plus souffert dans le cadre de la RGPP, elle est entrée directement dans l'ordre du jour, notamment sur l'abrogation du décret 2010-1402 relatif à la situation de réorientation professionnelle, dispositif de la loi du 3 août 2009, dite "de mobilité".

La CGT s'est félicitée de l'abrogation du décret sur la réorientation professionnelle et a rappelé qu'elle a combattu la loi de mobilité. Cet acte politique fort doit être suivi d'autres. Les dérives sur les régimes indemnitaires, le salaire à la performance sont des freins à la mobilité. D'autres dispositions de la loi de mobilité doivent être supprimées : le recours à l'intérim, les emplois à temps non complet.

**La question de l'abrogation du jour de carence reste d'actualité.**

→ Votes sur le décret d'abrogation du décret 2010-1402 :

- Pour : CGT/CFDT/UNSA/FO/FSU/Solidaires/CFTC
- Contre : CGC.

Christophe Godard

## Du CHS au CHSCT : quels changements ?

**Par décret n°2011-774 du 28 juin 2011, les anciens Comités d'Hygiène et de Sécurité de la Fonction publique d'État ont vu leurs prérogatives étendues et deviennent des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.**

Au-delà du changement de nom, ce dernier décret, dans le prolongement des accords de Bercy, modifie profondément le décret n° 82-453 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction publique.

Même si les dernières élections et les magouilles du ministère nous écartent du CHS-CT ministériel et de la plupart des CHS-CT académiques, du point de vue militant, il est intéressant de connaître les nouvelles attributions pour faire valoir nos droits en termes de sécurité, de santé et surtout d'amélioration de nos conditions de travail.

### ■ Quelles sont les compétences des CHS-CT ?

Elles sont fixées sans ambiguïté par l'art. 47 du décret 82-453 et sont :

1. contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité,
2. contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité,
3. veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Ces dispositions s'appliquent non seulement au personnel de l'académie ou des services académiques (rectorat et inspections) mais également aux salariés extérieurs placés sous la responsabilité du chef de service.

Les salariés qui entrent dans le champ des compétences du CHS-CT sont :

- le personnel de l'académie, du rectorat ou de l'inspection académique avec une attention particulière pour les femmes en ce qui concerne la maternité (art. 24 et 26) ou l'égalité (art. 47) ;
- les travailleurs extérieurs (art. 47) ;
- les travailleurs handicapés (art. 24 et 58) ;
- les établissements voisins (art. 54).

Une première remarque, qui n'étonnera personne, est de constater la lecture très restrictive que les directions académiques font des nouveaux textes. Classiquement, les directions font obstacle à notre champ d'intervention pour examiner les condi-

tions de travail des travailleurs extérieurs alors même que le texte en dispose. Pour autant, nous ne devons pas nous laisser impressionner ou intimider par ces dernières car les textes et les jurisprudences sont de notre côté !

### ■ Que doit-on entendre par conditions de travail ?

Pour cela, il faut nous référer aux différents accords cadres du secteur privé portant, notamment, sur les domaines suivants (source circulaire du 9 août 2011 sur l'application du décret 2011-774) :

- l'organisation du travail (charge de travail, rythme, pénibilité des tâches, élargissement et enrichissement des tâches),
- l'environnement physique du travail (température, éclairage, aération, bruit, poussière, vibration),
- l'aménagement des postes de travail et leur adaptation à l'homme,
- la construction, l'aménagement et l'entretien des lieux de travail et leurs annexes,
- la durée et les horaires de travail,
- l'aménagement du temps de travail (travail de nuit, travail posté),
- les nouvelles technologies et leurs incidences sur les conditions de travail.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, il entre dans les attributions du CHS-CT de proposer des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel. Conformément à l'art. L 4612-3 du code du travail, le chef de service doit motiver son refus.

On le voit, les dispositions prises dans le décret 82-453 modifié, fournissent de précieux leviers pour agir sur nos lieux de travail et œuvrer à l'amélioration de nos conditions de travail. Même si nous sommes peu présents dans les CHS-CT, nos sections peuvent interpeller l'administration et les CHS-CT pour exiger l'application des textes et participer à la prévention des risques au travail.

**Comme toujours, les textes sans l'action collective et l'intervention des salariés ne servent à rien !**

Jean-Louis Brunel

## D

## COMME... Discriminations LGBT

**Derrière ce sigle, on recense l'ensemble des discriminations qui touchent les Lesbiennes, les Gays, les Bisexuel-le-s et les Transsexuel-le-s ou les personnes supposées telles.**

Nul n'est besoin de s'appesantir sur les conséquences des actes discriminatoires sur les personnes concernées : il suffit de rappeler qu'ils se traduisent souvent, notamment dans le monde du travail, par du harcèlement moral et physique, des menaces et des insultes, des refus d'embauche, d'augmentation de salaire, de formation, de promotion, de mutations et d'accès à certaines fonctions, par des "mises au placard". Outre les discriminations "matérielles", les risques psychosociaux sont exponentiels et peuvent conduire les personnes discriminées jusqu'à la dépression et au suicide.

**Un Collectif de lutte contre ces discriminations pour défendre le droit à la dignité et l'égalité pour toutes et tous quelle que soit leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.**

**Par ses statuts, la CGT est engagée de façon offensive dans la lutte contre l'ensemble des discriminations.**

Et parce qu'elle considère qu'il n'y a pas de hiérarchie dans les discriminations et que les LGBTphobies doivent être combattues au même titre que, par exemple, le racisme, le sexisme, la discrimination syndicale, elle s'est dotée depuis 1996 d'un Collectif de lutte contre ces discriminations pour défendre le droit à la dignité et l'égalité pour toutes et tous quelles que soient leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Depuis deux ans, ce collectif monte un projet avec le Fonds Social Européen, afin de mener des actions en interne des organisations de la CGT, pour alerter, sensibiliser et former les directions, les élu-es et mandaté-es sur la question des LGBTphobies et en externe pour informer les salarié-es sur le rôle du syndicat. Du matériel est édité dans ce sens pour démontrer l'importance de la lutte contre les LGBTphobies et leurs mécanismes : une brochure en direction des syndicats ; un diaporama présentant les actions du collectif ; des affiches, des badges et des autocollants, une brochure "grand public"...

Il est impératif, en cas de discrimination liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre d'alerter le-la délégué-e- du personnel, le-la délégué-e- ou le-la représentant-e- syndical-e- pour que l'organisation syndicale intervienne. De même les CHSCT sont des instances où ces questions doivent être abordées. D'autres "outils" existent même si leur utilisation doit être menée selon les dispositifs prévus par la loi. C'est le cas par exemple du droit de retrait et d'alerte. L'interpellation de la médecine du travail doit aussi être un appui de la lutte contre les discriminations LGBT.

Le rôle du syndicat n'est pas seulement de soutenir les victimes de discrimina-



tions mais aussi de les accompagner dans leurs actions pour faire cesser ces comportements prohibés.

**Une des actions des organisations syndicales est de rappeler aux employeurs qu'ils soient du secteur privé ou public, qu'ils doivent respecter leurs obligations légales de moyens et de résultat pour préserver la santé au travail sous toutes ses formes : physique, mentale et sociale.**

**C'est dès l'enfance qu'il faut lutter contre de telles pratiques et donc dès l'École.** D'autant que le dernier rapport de SOS Homophobie note une augmentation dans les appels de jeunes et de personnels. C'est aussi ce que dénonce une consultation internationale de l'UNESCO portant sur cette question et dont le rapport a été présenté le 16 mai dernier à Paris.

C'est le sens donné à l'engagement de la FERC au sein du Collectif interorganisationnel (organisations syndicales de personnels, de lycéen-ne-s, d'étudiant-e-s, et une fédération de parents d'élèves) contre les discriminations liées à l'orientation scolaire et à l'identité de genre en milieu éducatif.

L'objectif principal est que les différents ministères impulsent fortement dans tous les établissements scolaires et universitaires, la lutte contre toutes les discriminations notamment celles dont sont victimes les jeunes, les salariés et les parents LGBT.

**→ Pour lutter contre les discriminations et le harcèlement LGBTphobes, les revendications sont :**

- Une réelle prise en compte des actes et propos discriminatoires en milieux scolaire et universitaire, et la remontée au niveau des différents ministères pour qu'ils puissent agir en conséquence.
- Une information à l'ensemble de la communauté éducative sur le sujet avec la promotion de campagnes institutionnelles et d'initiatives sur la lutte contre les LGBTphobies ; la mise en place d'assises nationales ; l'organisation de temps forts dans les établissements scolaires pour lutter contre l'ensemble des discriminations.
- Une réelle formation des jeunes sur ce thème, qui passe par une révision des manuels scolaires, de l'éducation à la sexualité, par une formation plus poussée des représentant-e-s des élèves (délégué-e-s, représentant-e-s au CA, au CAVL). Cette formation, tout en s'adaptant à chaque niveau, doit se faire dès le primaire.
- Une formation initiale et continue de l'ensemble des personnels, y compris les personnels de direction et ceux des Directions des Ressources Humaines, sur la question des discriminations et en particulier des LGBTphobies.
- Un renforcement du cadre juridique et de la protection des personnels qui passe par la reconnaissance du rôle des instances représentatives des personnels, élus et mandatés aux CAP, CT et CHSCT ; l'application efficace de la Charte égalité de la Fonction Publique ; l'accompagnement individuel et la défense des personnes victimes par l'administration ; la conquête de nouveaux droits concernant la parentalité ou encore des droits pour les personnes en transition d'identité de genre.

Christine Bariaud

À lire aussi :

- La plate-forme complète sur le site de la FERC.
- Les articles de la confédération : <http://www.cgt.fr/-Homophobie-.html>

# Avoir le courage du changement !

*Sur la voie du changement, le gouvernement multiplie les reculs. C'est particulièrement net sur le terrain de l'immigration.*

Le 1<sup>er</sup> octobre, le ministre de l'Intérieur et un représentant du ministère du Travail ont reçu une délégation de la "Plateforme 12", comprenant notamment CGT, FSU, UNEF, Cimade, LDH, MRAP, RESF, SOS Racisme. La plateforme entend veiller à une régularisation effective des travailleurs-euse-s sans papiers, des étudiants et jeunes diplômés étrangers, des enfants scolarisés et de leurs familles et des jeunes majeurs, dans la circulaire prévue pour novembre 2012. Elle a obtenu le principe de rencontres régulières avec les ministères, en amont et en aval de la circulaire et du débat parlementaire de 2013.

Qu'en sera-t-il des familles et des jeunes scolarisés ? Des familles continuent à être placées en rétention ou soumises à une forme indigne d'assignation à résidence, comme la famille afghane Khoja, coincée à l'hôtel avec les enfants et surveillée 24 h sur 24. Début octobre, le ministère de l'Intérieur reçoit une délégation du RESF. À l'heure où nous écrivons, nous ne savons pas encore ce qui en sortira. Les secrétaires généraux de la FERC (Richard Béraud) et de la CGT Éduc'action (Patrick Désiré) ont écrit à Valls pour appuyer la délégation, soulignant : "Pour que la page sarcozyste de la chasse aux sans-papiers scolarisés soit réellement tournée, un moratoire des OQTF frappant les jeunes majeurs ou les parents d'élèves est une nécessité. [...] La manifestation d'un véritable changement serait une refonte du CESEDA qui, aujourd'hui, est une machine législative de fabrication massive de sans-papiers".

**Car le changement, c'est urgent.** Dès septembre, des mobilisations ont éclaté qui montrent que rien n'est réglé pour les lycéens sans-papiers. Le 20, la mobilisation du lycée Diderot de Marseille libère Tigran du CRA (*cf encadré*). Le 27, les élèves du lycée Sud du Mans se mobilisent à leur tour pour Wissem. Et d'autres ailleurs en France.

**La carotte et le bâton, ce n'est pas le changement.** Valls annonce le même jour qu'il veut prolonger la garde-à-vue des sans-papiers à 16 h, les faisant sortir du droit commun de 4 h pour vérification d'identité, et qu'il propose la suppression du "délit de solidarité". Pourtant, Florimond Guimard et Pierre Sicard, militants du RESF 13, ont reçu chacun, par recommandé, du préfet des Bouches-du-Rhône, une amende de 200 € pour avoir soutenu à l'aéroport un parent d'élève comorien en voie d'expulsion. Françoise, sympathisante RESF, convoquée par la police ce 2 octobre, apprend qu'elle fait l'objet d'une plainte pour outrage déposée par le préfet de Saône-et-Loire, pour lui avoir écrit en faveur du lycéen Yliès de Montceau-les-Mines. Elle est ressortie du commissariat, après fichage, photo et empreintes digitales, menacée de garde à vue en cas de refus ! Pas fini, le délit de solidarité !

**Les dégâts causés par la chasse aux Roms sont considérables.** Combien d'enfants déscolarisés par ces expulsions à répétition ? Lors de l'audience accordée le 11 septembre au CDERE, auquel participe la CGT, Mme Pau-Langevin, ministre déléguée à la Réussite éducative, a annoncé la parution de circulaires réaffirmant le



Marseille, campement incendié par les "riverains"

## **Tigran, élève sans-papiers du lycée Diderot à Marseille, a été libéré, il faut maintenant le régulariser !**

Il n'aura pas fallu plus de 24 h pour que la mobilisation en réseau (élèves et personnels du lycée, militants du RESF 13, syndicats enseignants, élus comme JM Coppola vice-président de la Région PACA délégué aux lycées, citoyens) soit victorieuse.

**Tigran**, arrivé en France en 2011, 19 ans, en seconde, a été arrêté le 15 septembre suite à un contrôle d'identité dans la rue, placé près de 48 h en garde à vue, puis transféré au centre de rétention de Marseille. Première fois qu'un jeune majeur scolarisé est enfermé au CRA, et que la résistance active de RESF 13 est contournée ! Mais un formidable élan de solidarité a fait reculer le préfet : Tigran est libre, retrouvant rapidement sa famille et le lycée. Néanmoins, rien n'est réglé car le préfet maintient sa décision d'OQTF à son encontre au vu de sa demande d'asile rejetée par l'OFPPA en juillet 2012.

Le dossier de Tigran, soutenu par son avocate, est passé devant le Tribunal administratif constatant que le Préfet avait cassé son arrêté de mise en rétention et renvoyant la décision concernant l'OQTF dans les trois mois à venir.

À l'occasion de la venue à Marseille de la ministre, Mme Taubira, une délégation des personnels du lycée Diderot a remis, en main propre, le dossier de Tigran.

La mobilisation continue pour que l'OQTF qui pèse sur Tigran soit levée, qu'il reçoive un titre de séjour ainsi que sa famille.

**Pour son bien et celui de l'ensemble de la communauté éducative, ce lycéen doit pouvoir poursuivre sereinement sa scolarité.**

Nadine Castellani-Labranche

droit à la scolarisation sans délai, c'est-à-dire l'inscription provisoire de l'enfant sans attendre la production de pièces manquantes. Dans chaque département, on pourra saisir un correspondant identifié pour remédier immédiatement à tout refus d'inscription. Mais au fond, il faut que cessent les expulsions de lieux de vie sans solution pérenne de logement.

Les dégâts sont particulièrement graves dans le racisme ordinaire que déchaîne la stigmatisation des Roms par l'État. À Marseille le 27 septembre, des "riverains" incendient un campement de Roms après les avoir mis en fuite (*cf photo*). À quand des pogroms ?

Devant la détérioration de l'opinion provoquée par la politique du gouvernement, celui-ci choisit... de reculer encore. Ainsi, Valls abandonne-t-il le projet de lutte effective contre les contrôles au faciès par la délivrance d'un récépissé. Puis il déclare que le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales... ça peut attendre.

**Pas question pour le syndicalisme d'accepter la logique des reculs. Le 18 décembre, à l'occasion de la journée mondiale des droits du travailleur migrant et de sa famille, une grande mobilisation se dessine. Nous en serons !**

Pablo Krasnopolsky

<sup>1</sup> Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Éducation